



Le Groupe BEI

Rapport d'activité 2002



Chiffres clés du Groupe BEI

(en millions d'euros)

Banque européenne d'investissement

Activité en 2002

Prêts signés _____	39 618
Union européenne	33 443
Pays candidats à l'adhésion	3 641
Pays partenaires	2 534
Prêts approuvés _____	52 824
Union européenne	42 891
Pays candidats à l'adhésion	6 589
Pays partenaires	3 344
Prêts versés _____	35 214
Sur ressources de la Banque	35 007
Sur ressources budgétaires	206
Ressources collectées (après échanges) _____	38 016
En monnaies communautaires	29 165
En monnaies non communautaires	8 851

Situation au 31.12.2002

Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	233 561
Garanties accordées	466
Financements sur ressources budgétaires	2 590
Emprunts à long, moyen et court terme	181 167
Fonds propres	24 615
Total du bilan	220 769
Résultat net de l'exercice	1 294
Capital souscrit	100 000
Dont libéré et versé	6 000

Fonds européen d'investissement

Activité en 2002

Contrats signés _____	1 707
Capital-risque (36 fonds)	472
Garanties (32 opérations)	1 236

Situation au 31.12.2002

Portefeuille d'opérations	6 954
Capital-risque (184 fonds)	2 450
Garanties (109 opérations)	4 504
Capital souscrit	2 000
Dont libéré et versé	400
Résultat net de l'exercice	19
Réserves et provisions	162



Sommaire

	<i>Pages</i>
Message du Président	4
Cadre d'action et vue d'ensemble 2002	6
Le Plan d'Activité 2003 - 2005	8
L'activité du Groupe BEI en 2002	10
Contribuer au développement équilibré de l'Union	11
L' « Initiative Innovation 2000 »	14
Protéger l'environnement	17
Préparer les futurs États membres de l'Union	20
Le nouveau partenariat financier euro-méditerranéen	24
Coopération avec les autres pays partenaires	26
Le Groupe BEI à l'appui des PME	28
Financer les réseaux transeuropéens	30
Un intermédiaire financier de premier ordre	32
Activité sur les marchés des capitaux	33
La BEI sur les marchés d'Europe centrale	38
Coopération avec le secteur bancaire	39
Le fonctionnement du Groupe BEI	40
Partenaire des institutions européennes, en prise avec la société civile	41
La gouvernance de la BEI	44
Le Comité de direction de la BEI	46
La structure des services	47
La gouvernance et la structure des services du FEI	50
Le fonctionnement du Groupe BEI	51
Le bilan simplifié du Groupe BEI	52
Résultat de l'exercice et gestion des risques	53
La BEI prépare son extension	54
Projets finançables par le Groupe BEI	55
Les adresses du Groupe BEI	56



Message du Président

En 2002, le Groupe BEI s'est attaché avec vigueur à soutenir les priorités économiques et sociales de l'Union dans une large gamme de secteurs. Cette activité, qui s'est traduite par un volume de prêts proche de 40 milliards d'euros et des emprunts totalisant 38 milliards, reflète les orientations tracées par les Conseils européens successifs et par nos Gouverneurs, reprises dans notre « Plan d'Activité » pluriannuel.

C'est en ayant à l'esprit ce socle stratégique qui fait de nous une « policy driven public bank », que nos Gouverneurs ont décidé de porter notre capital souscrit de 100 à 150 milliards d'euros à compter du 1er janvier 2003. Réalisée par la transformation de nos réserves en capital versé - et donc sans peser sur les finances publiques de l'Union ou des États membres -, cette augmentation relève le plafond statutaire de nos prêts à 375 milliards. Forte du soutien renouvelé de ses actionnaires, la Banque est ainsi bien armée pour poursuivre ses activités et, en particulier, faciliter l'intégration des dix nouveaux pays membres qui nous rejoindront au printemps 2004.

En effet, la décision historique du Conseil européen de Copenhague aura un impact profond tant sur les institutions que sur les politiques de l'Union, notamment pour ce qui regarde la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres. La BEI est prête à jouer pleinement son rôle pour aider l'Union à relever

ces défis. À cet effet, nous prendrons une part active dans les réflexions menées par la Commission sur les politiques de cohésion ainsi que sur les futurs réseaux transeuropéens.

La Banque a aussi pour mission de contribuer à l'émergence en Europe de la société de l'information et d'une économie fondée sur la connaissance, conformément à la stratégie adoptée à Lisbonne par le Conseil européen de mars 2000. Considérant 2010 comme un horizon compatible avec les objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de mars 2002, la Banque a lancé une nouvelle « Initiative Innovation 2010 » ; il s'agit d'une approche intégrée, fondée sur les liens entre la création de connaissances et le marché, couvrant toutes les étapes du processus d'innovation : de l'enseignement à la recherche-développement et à sa transformation en gains de productivité et de compétitivité. Entre 2003 et 2006, une nouvelle enveloppe indicative de 20 milliards d'euros de prêts sera consacrée à la réalisation des objectifs définis lors des Conseils européens de Lisbonne et de Barcelone, notamment dans le domaine de la R&D et de ses applications pour la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication.

La protection et l'amélioration de l'environnement restent une première priorité dans tous les domaines d'activité de la Banque. Outre le financement de projets environnementaux qui, en 2002, ont représenté plus de



40 % des prêts (dépassant ainsi largement l'objectif de 25-33 % que nous nous étions fixés), la Banque contribue activement à la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'environnement. Il en est particulièrement ainsi pour ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et l'initiative de l'Union dans le domaine de l'eau, lancée en 2002 au sommet mondial de Johannesburg.

À l'extérieur de l'Union, la Banque va continuer à apporter son soutien aux trois pays candidats dans le cadre d'une coopération renforcée, décidée par le Conseil, pour accélérer leur préparation à l'adhésion.

En ce qui concerne le Bassin méditerranéen, la nouvelle Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a été lancée officiellement à l'automne 2002 en suite aux conclusions du Conseil européen de Barcelone. Cet instrument a pour objectif premier d'aider les pays partenaires à relever les défis de leur modernisation économique et sociale et de leur intégration régionale, dans la perspective de la création d'une union douanière prévue pour 2010. L'accent sera mis en particulier sur le développement du secteur privé et sur les projets de coopération régionale, de santé et d'éducation. Parallèlement, les pays partenaires sont étroitement associés à la FEMIP dans le cadre d'un Comité de coordination et de dialogue économique nouvellement créé.

Dans les pays de la zone ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), la Banque a préparé activement, avec l'aide des États membres, de la Commission européenne et des pays ACP eux-mêmes, la mise en place de la Facilité d'investissement de 2,2 milliards d'euros instituée par l'Accord de Cotonou. Associé à l'enveloppe de 1,7 milliard de prêts sur les ressources propres de la Banque prévue pour les cinq ans à venir, ce mécanisme de financement renouvelable contribuera à la réalisation de l'objectif-clé de



réduction de la pauvreté dans ces pays, en favorisant plus particulièrement les investissements privés de dimension modeste et les projets relatifs à la santé et à l'éducation.

Le souci de l'efficacité opérationnelle doit s'inscrire dans un contexte de transparence et de responsabilité de nature à rapprocher l'institution des citoyens européens, bénéficiaires

ultimes de nos activités. La BEI a ainsi, au cours de l'année, approfondi son dialogue politique avec le Parlement européen et le Comité économique et social de l'Union. Elle a, en outre, défini une nouvelle politique d'information et d'accès aux documents, en ligne avec la législation communautaire la plus avancée en la matière, et poursuivi son dialogue avec la société civile, notamment à travers les ONG.

Est-il besoin de le rappeler, le Groupe BEI finance ses activités par une présence mondialisée sur les marchés des capitaux. La qualité de ses actionnaires et de son portefeuille de prêts, comme le caractère équilibré entre prudence et innovation de ses politiques d'emprunt et de prêt permettent à la BEI de s'établir comme une référence quasi-souveraine, unanimement reconnue par sa notation « Triple A » sur l'ensemble des marchés des capitaux de l'Union, d'Amérique et d'Asie.

Philippe Maystadt
Président du Groupe BEI



Cadre d'action et vue d'ensemble 2002

Conformément à ses statuts et aux mandats qui lui sont confiés par les Conseils européens, la BEI finance la réalisation de projets qui concrétisent les priorités économiques et sociales de l'Union européenne. Banque publique, la BEI agit en étroite coopération avec les autres institutions de l'Union.

- Dans la réalisation de sa mission, la BEI est guidée par deux grands principes, maximiser la **valeur ajoutée** des opérations et agir dans la **transparence** : les décisions de financement, en particulier, sont basées sur des critères clairs, portant notamment sur la contribution de chaque opération à la réalisation des objectifs de l'Union, la qualité et la solidité de chaque projet et l'attrait financier particulier que présente le recours aux ressources BEI.

Dans ce cadre, la BEI a poursuivi en 2002 les initiatives répondant aux orientations données par son Conseil des gouverneurs et les Conseils européens successifs :

- Poursuite du soutien au développement économique et à l'intégration des futurs États membres (Helsinki, décembre 1999, Barcelone, mars 2002 et Copenhague, décembre 2002) ;
- Développement à long terme d'une économie européenne innovante et fondée sur la connaissance (Lisbonne, mars 2000, Stockholm, mars 2001 et Séville, juin 2002) ;
- Appui aux investissements dans les secteurs susceptibles de soutenir la croissance et l'emploi (Gand, octobre 2001) ;
- Relance du partenariat financier avec les pays partenaires méditerranéens (« Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » - FEMIP) (Barcelone, mars 2002 et Séville, juin 2002) ;
- Mise en place de la nouvelle « Facilité d'investissement » destinée à favoriser le développement du secteur privé dans les pays ACP, conformément aux objectifs de l'Accord de Cotonou, devant entrer en vigueur en 2003 (Laeken, décembre 2001).

Enfin, les orientations stratégiques de la Banque ont été avalisées par la décision du Conseil des gouverneurs d'une augmentation de capital de 100 à 150 milliards d'euros. Cette augmentation est financée par recours aux réserves de la Banque, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux ressources budgétaires des États membres. A compter du 1^{er} janvier 2003, le plafond statutaire des prêts est relevé à 375 milliards d'euros ce qui doit permettre d'absorber la croissance de l'activité de la Banque sur ses ressources propres au moins pendant cinq ans.

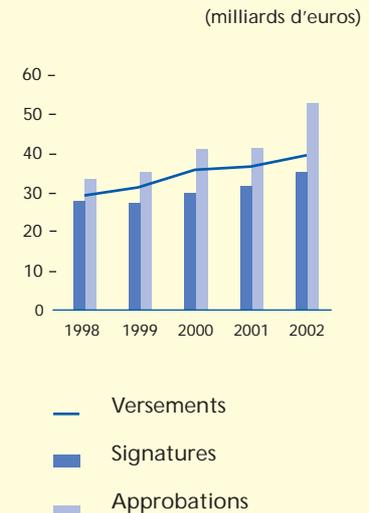


L'activité en chiffres ⁽¹⁾ :

- En 2002, le total des **prêts signés** par la BEI s'élève à **39,6 milliards**, contre 36,8 milliards en 2001. Cette progression reflète en particulier la volonté de la Banque de soutenir les pays candidats à l'adhésion et les politiques d'aides et de coopération de l'Union envers les pays tiers. La répartition est la suivante :
 - 33,4 milliards dans l'Union européenne ;
 - 3,6 milliards pour les futurs États membres d'Europe centrale et orientale ainsi que Chypre et Malte ;
 - 1,6 milliard pour les pays partenaires méditerranéens ;
 - 425 millions dans les Balkans ;
 - 298 millions dans les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et des PTOM ;
 - 50 millions en Afrique du Sud ;
 - 174 millions dans les Pays d'Amérique latine et d'Asie.

- Les **versements** s'élèvent à **35,2 milliards**. 60 % de ces versements ont été effectués en euros.
- Par ailleurs, près de 340 projets d'investissement ont été évalués par les équipes de la BEI et se sont traduits par un volume **d'approbation** de **52,8 milliards**.
- Les **emprunts** s'élèvent à **38 milliards** après échanges. Ils ont été réalisés au travers de 219 émissions obligataires libellées en 14 monnaies. L'activité sur les marchés, après échanges, a été effectuée à 59 % en EUR, 21,7 % en USD et 16,4 % en GBP.
- Au 31 décembre 2002, l'encours de prêts sur ressources propres et des garanties atteint 234 milliards. L'encours total des emprunts se situe à 181,2 milliards. Le total du **bilan** est de **220,7 milliards**.
- Pour sa part, le FEI ⁽²⁾ a maintenu son soutien aux activités des PME en prenant des participations dans des fonds de **capital-risque** pour près de **470 millions** et en accordant quelque **1,23 milliard de garanties**.

Versements, contrats signés et projets approuvés par la BEI (1998 - 2002)



(1) Sauf indication contraire, les montants indiqués dans ce rapport sont exprimés en euros.

(2) Le lecteur complètera le présent Rapport d'activité du Groupe BEI en se référant également au Rapport annuel du FEI disponible sur son site internet www.eif.org.

Le lecteur trouvera sur le CD-ROM inclus dans la présente brochure, l'ensemble des statistiques d'activité concernant l'année 2002 et les années 1998-2002, ainsi que la liste des projets financés durant l'année par le Groupe BEI. Ces données sont également disponibles sous le chapitre « Publications » du site Internet de la BEI : www.bei.org.



Le Plan d'Activité 2003 - 2005

Élaboré pour la première fois en juin 1998 à l'initiative du Conseil des gouverneurs, le Plan annuel d'Activité de la Banque (PAB) est un document de stratégie, approuvé par le Conseil d'administration, dans lequel la Banque définit sa politique générale à moyen terme (3 ans) et fixe ses priorités opérationnelles en fonction des objectifs que les gouverneurs lui ont assignés.

Crucial pour le travail du personnel de la Banque, le plan couvre une période de trois ans ; il est toutefois possible d'adapter les projections stratégiques pendant ce laps de temps si de nouveaux mandats sont confiés à la Banque ou si le climat économique change. Le Plan d'Activité de la Banque pour la période 2002-2004 a servi de base au rapport adressé par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs relatif à la récente progression de l'activité de la Banque et à l'évolution probable de ses opérations, en vue de la décision d'augmenter le capital de la Banque à compter du 1^{er} janvier 2003.

Le Plan d'Activité de la Banque pour la période 2003-2005, adopté par le Conseil d'administration en décembre 2002, est le premier à s'inscrire dans le cadre stratégique fourni par le Conseil des gouverneurs en juin 2002. Dans ce plan, la priorité continue d'être accordée aux **opérations de prêt** satisfaisant aux objectifs suivants :

- le développement régional et la cohésion économique et sociale au sein de l'UE (la priorité numéro un de la Banque) ;
- la mise en oeuvre de l'initiative « Innovation 2000 » (i2i) ;
- la protection et l'amélioration de l'environnement ;
- la préparation des pays candidats à l'adhésion ;
- le soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires.

Parallèlement à ses grandes priorités, le Plan d'Activité de la Banque précise également que le groupe continuera à apporter une aide financière dans les domaines suivants : petites et moyennes entreprises, réseaux transeuropéens et autres infrastructures et projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Les opérations de prêt de la Banque continuent par ailleurs de traduire sa réponse à des événements imprévus, tels que les inondations qui, à la mi-2002, ont frappé le centre de l'Europe et le sud de la France, ainsi que la pollution qui a souillé le littoral dans le nord-ouest de l'Espagne.

Le FEI continuera à focaliser son action sur les PME, en leur fournissant du capital-risque et des garanties par le canal d'intermédiaires financiers spécialisés. Afin d'étoffer ce soutien, il a par ailleurs l'intention de mettre au point de nouveaux instruments financiers et d'étendre les mandats dont il assure la gestion.



En même temps que le Plan d'Activité de la Banque 2003-2005, le Conseil d'administration a également approuvé une **autorisation globale d'emprunter** à hauteur de 42 milliards d'euros pour 2003, soit le montant requis pour assurer une couverture prudente des besoins de ressources prévisionnels maximums. En cas de nécessité, un ajustement pourra être demandé.

La carte stratégique et le tableau de bord prospectif

La **carte stratégique et le tableau de bord prospectif** que la Banque a mis en place en 2001 ont renforcé la fonction globale de planification. En 2002, les orientations en matière de planification et le budget 2003 de la Banque ont été élaborés conjointement, dans le cadre d'une seule et même procédure, ce qui a permis d'identifier très tôt les nouveaux secteurs prioritaires pour l'affectation des ressources supplémentaires disponibles au cours de l'année à venir, ainsi que les activités de base existantes qui nécessitent des ressources complémentaires. Les initiatives prioritaires ainsi identifiées sont :

- la préparation de l'élargissement et de l'adhésion des pays candidats ;
- le lancement de la FEMIP dans les pays partenaires méditerranéens ;
- la mise en oeuvre de la Facilité d'investissement pour les pays ACP et PTOM.



Le Conseil d'administration de la BEI

L'activité du Groupe BEI en 2002





Contribuer au développement équilibré de l'Union

Œuvrer en faveur de la cohésion économique et sociale de l'Union est la mission première assignée à la Banque dès le Traité de Rome et renforcée par celui d'Amsterdam (juin 1997) ; elle constitue le premier des objectifs prioritaires du Plan d'Activité.

La Banque coopère étroitement avec la Commission, complétant notamment l'impact des subventions budgétaires, afin de maximiser l'efficacité des moyens d'intervention des deux institutions. A cet égard, il convient de souligner les cofinancements par la Banque et la Commission de programmes opérationnels régionaux, éligibles aux cadres communautaires d'appui 2000 - 2006. En 2002, de telles opérations ont intéressé les régions d'Italie (Puglia, Emilia-Romagna) et d'Espagne (Andalusia, Cantabria, Asturias).

Orientant de manière sélective les investissements vers ceux des secteurs ou des régions qui en ont le plus besoin, la Banque a continué de consacrer, ces dernières années, un montant élevé de ses financements au développement des régions moins favorisées, tout en conciliant cette action avec un objectif général de croissance mesurée des activités de prêts dans l'Union.

12,5 milliards de prêts individuels dans l'Union pour le développement régional

En 2002, la BEI a accordé 12,5 milliards de prêts individuels pour des projets contribuant au développement des régions économiquement en retard ou aux prises avec des difficultés structurelles (régions objectifs 1 et 2). Si l'on ne considère que les régions de l'objectif 1, celles-ci ont bénéficié de 6,5 milliards de prêts individuels. Les principaux bénéficiaires sont les Länder orientaux d'Allemagne (1,9 milliard), les pays de la cohésion - Espagne, Portugal, Irlande et Grèce - (5,6 milliards) et le Mezzogiorno italien (392 millions).

Outre cette activité de soutien direct au développement des régions les plus pauvres, la Banque a participé au financement de quelques projets contribuant partiellement ou indirectement au développement de ces zones mais non retenus à ce titre. C'est le cas par

exemple pour l'achat de satellites de communication en Espagne couvrant l'ensemble du territoire, la ligne LGV-Est européenne en France desservant au passage la Champagne et la Lorraine, ou encore la modernisation de matériel ferroviaire en Italie dont plus d'un tiers est destiné aux lignes du Mezzogiorno.

Action multi-sectorielle dans les régions de l'objectif 1

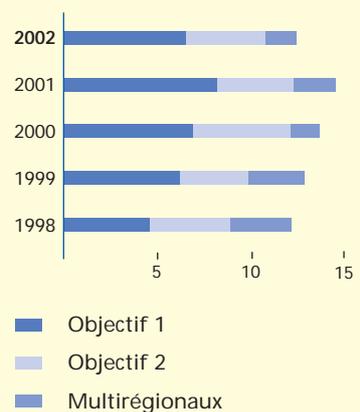
Le transport, avec plus de 30 % des financements, constitue le principal secteur soutenu dans les régions de l'objectif 1. Les projets financés permettent d'atténuer les effets de l'éloignement géographique et d'améliorer la desserte interne, participant à l'intégration physique de régions périphériques ou en situation de retard structurel.

La mise à niveau des infrastructures urbaines représente quant à elle plus de 18 % des interventions. Les prêts en

Développement régional de l'Union

Prêts individuels

1998 - 2002 : 66 milliards





faveur d'activités d'industrie ou de services totalisent 15 %.

Enfin, l'éducation et la santé attirent près de 7 % des financements, montrant bien la volonté de la Banque de développer dans ces zones défavorisées des services d'éducation et de santé d'un niveau comparable à celui des régions plus développées et de favoriser ainsi l'égal accès des populations de l'Union aux techniques pédagogiques et aux soins les plus avancés.

L'impact des prêts globaux

Par ses lignes de crédit en faveur de banques ou d'institutions financières, la BEI soutient les PME, les petites infrastructures d'intérêt local et les investissements environnementaux de petite dimension. Le caractère multi-objectifs des prêts globaux ne doit pas dissimuler leur contribution à l'objectif de développement régional. Pour 2002, on peut estimer que les signatures sur prêts globaux dans les régions défavorisées de l'Union se sont élevées à environ 7,3 milliards dont la moitié dans les régions de l'objectif 1.

Dans ce contexte, la BEI a poursuivi sa politique de diversification des intermédiaires bancaires en sélectionnant des partenaires à forte implantation régionale, notamment en Italie, Royaume-Uni, Autriche et Allemagne orientale.

Intégration des pays candidats

Afin d'anticiper le rattrapage des disparités régionales entre pays candidats et de l'actuelle Union, la BEI a fortement accru ses financements aux pays devant rejoindre l'Union en leur appliquant les mêmes critères de sélection de projets au regard de ses objectifs, notamment le développement régional. En 2002, les prêts indivi-

duels ont totalisé 3,1 milliards. La Pologne en a absorbé 28,7 %, la République tchèque 27,3 %, la Hongrie 12,6 % et la Roumanie 11,3 %.

Les principaux secteurs bénéficiaires ont été les transports (53 %), les infrastructures urbaines et composites (21 %) ainsi que l'énergie (9 %). Le financement dans les secteurs de l'éducation et la santé progresse de façon importante (230 millions contre 75 millions en 2001).

Par ailleurs, quelque 500 millions de prêts globaux contribueront au financement de PME et de petites infrastructures locales.

Développement régional dans l'Union Répartition par secteur des prêts individuels (2002)

	(millions d'euros)	
	montant	Total %
Énergie	2 086	17
Communications	4 281	34
Gestion des eaux et divers	1 071	9
Aménagements urbains	2 221	18
Industrie, agriculture	1 216	10
Éducation, santé	873	7
Autres services	705	6
Total prêts individuels	12 452	100
Prêts globaux	7 300	



Le financement d'investissements et l'emploi

Les investissements dans le domaine des infrastructures

- **L'emploi durant la phase de construction** : les investissements en capital fixe, et notamment dans les infrastructures, suscitent une augmentation de la demande de main-d'œuvre pendant la phase de construction. Des modèles d'entrées-sorties montrent que des dépenses de construction et d'équipement d'un montant de 1 milliard d'EUR ont pour effet direct de créer quelque 20 000 années-personne de travail, simplement par la hausse de la demande de main-d'œuvre qu'elles entraînent. De par cet effet sur la demande, les prêts de la Banque en faveur d'investissements dans les infrastructures - 19 milliards d'EUR par an en moyenne au cours des cinq dernières années - appuient chaque année la création de quelque **380 000 emplois au cours de la phase de construction**. Cet effet se trouve encore renforcé si l'on tient compte du fait que les projets financés par la BEI bénéficient également de ressources autres que celles de la BEI et que la création d'emplois qui découle des investissements tend à être plus élevée dans les régions relativement peu développées sur lesquelles la BEI concentre ses efforts.
- **L'emploi durant la phase d'exploitation** : au-delà de l'effet des investissements sur la demande de main-d'œuvre, la relation à long terme entre ces deux paramètres dépend du stock de capital et du ratio capital/main-d'œuvre. Si l'accroissement des investissements conduit à une augmentation du stock de capital, il devrait également engendrer une progression permanente du niveau de l'emploi. Il a été estimé, d'une manière générale, qu'un stock de capital de 1 milliard d'EUR peut être associé à quelque 8 000 à 10 000 emplois. Néanmoins, étant donné qu'au fil du temps l'économie consomme de plus en plus de capital, il est probable que l'effet de l'accroissement du capital sur l'emploi soit progressivement moindre. Toutefois, un effet potentiel supplémentaire sur l'emploi vient de ce que les investissements dans les infrastructures publiques peuvent avoir des effets multiplicateurs en raison de leurs retombées sur les investissements effectués par le secteur privé.

Les investissements réalisés par les PME

C'est aux petites et moyennes entreprises (PME) que l'on doit la plus grande partie des emplois créés dans l'Union européenne. Il ressort toutefois des données empiriques que la croissance des PME est entravée par des difficultés de financement. L'intervention des pouvoirs publics vise à alléger ces contraintes. Cela posé, la BEI contribue au financement des PME de deux manières différentes.

La première fait appel aux prêts globaux, qui sont acheminés par des institutions financières. En 2002, la BEI a approuvé l'octroi de plus de 6,2 milliards d'EUR sous la forme de prêts globaux destinés aux PME. En partant de l'hypothèse que le ratio emplois/stock de capital dans le secteur manufacturier correspond à quelque 8 000 emplois pour un investissement de 1 milliard d'EUR et en tenant compte du fait que les financements par prêts globaux représentent en moyenne 45 % à 50 % du financement externe des dépenses en capital des PME, les investissements de PME cofinancés au moyen des prêts globaux de la BEI en 2002 ont contribué à **sauvegarder ou à créer entre 95 000 et 100 000 emplois stables**.

La seconde voie qu'utilise le groupe BEI pour appuyer les PME repose sur deux instruments : les prises de participation et l'octroi de garanties. C'est là qu'intervient le Fonds européen d'investissement (FEI). À la fin de 2002, un montant cumulé de 2,5 milliards d'EUR avait été investi par le FEI dans quelque 184 fonds de capital-risque, permettant ainsi de garantir quelque 10 milliards d'EUR d'investissements de fonds propres dans des PME en Europe. En outre, 4,5 milliards d'EUR supplémentaires ont servi à garantir des portefeuilles de prêts à des PME détenus par des banques et qui concernent quelque 200 000 PME. Ce type de participation aux risques contribue à surmonter le rationnement du crédit pratiqué par les banques et permet de prêter à des entreprises innovantes. Toutefois, l'incidence sur l'emploi de telles opérations de capital-risque et de garantie ne peut être évaluée correctement avant que le résultat de tous les investissements réalisés n'ait été mesuré.



L' « Initiative Innovation 2000 »

L' « Initiative Innovation 2000 » (« i2i ») a été mise en place par le Groupe BEI pour appuyer la « Stratégie de Lisbonne » du Conseil européen de mars 2000 visant à assurer le développement d'une « économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation ».

Réparti en cinq secteurs économiques, « i2i » met en œuvre :

- des prêts à moyen ou long terme de la BEI (éventuellement sous forme de prêts en partage de risques ou de prêts structurés) et,
- des prises de participation du FEI dans des fonds d'investissement (FCR) apportant des fonds propres sous forme de capital-risque à des PME.

La recherche et le développement (R&D)

En 2002, 2,1 milliards ont été investis par la BEI dans 15 projets de R&D menés dans 6 pays de l'Union et pour un projet de coopération internationale pan-européen partiellement localisé en Suisse : l'accélérateur de particules du CERN à Genève. La plupart des projets sont mis en œuvre par le secteur privé dans les domaines des composants électroniques, de la métallurgie, de l'optique, des biotechnologies, de l'aéronautique et des télécommunications. Ces prêts portent à 3,9 milliards le total des financements de la BEI pour la R&D depuis 2000.

Par ailleurs, la stratégie d'investissement du FEI continue de privilégier le financement de fonds situés en aval de la recherche-développement. A ce titre, le FEI a notamment signé en 2002 une opération avec le « Laboratoire européen de Biologie Moléculaire » basé à Heidelberg. Les investissements du FEI dans les domaines des sciences de la vie répondent pleinement aux préoccupations du Conseil « Compétitivité » qui, en novembre 2002, a souligné la nécessité de renforcer le financement de la biotechnologie en Europe.

En novembre 2002, la BEI et la Commission ont, à l'occasion du lancement du 6^e Programme Cadre de Recherche, renforcé leur coopération en vue de favoriser l'augmentation des investissements de R&D dans

l'Union jusqu'à 3 % du PNB communautaire en 2010, un objectif défini par le Conseil européen de Barcelone (mars 2002).

Le développement des PME et l'esprit d'entreprise

472 millions ont été engagés par le FEI dans 36 fonds (FCR), portant à plus de 2,5 milliards le portefeuille total du FEI, investi dans 184 fonds. Au total, ce sont près de 10 milliards de capital-investissement qui se sont formés dans plus de 1 800 PME.

Les engagements en faveur des fonds régionaux et d'un fonds actif dans plusieurs pays candidats ont continué de mobiliser une large part des ressources. Au total, 75 millions ont été investis par le FEI dans les pays candidats.

Il convient également de souligner les prises de participations dans 8 FCR pan-européens opérant sur une base multi-pays et contribuant à l'émergence d'un marché européen du capital-risque.

Dans un marché en nette régression, le FEI a réussi à maintenir un niveau élevé de capital-investissement, qui représente de l'ordre de 20 % du total du secteur en Europe.

Les réseaux technologiques (TIC)

Les technologies de l'information et des communications ont attiré, en 2002,



366 millions de prêts de la BEI en Belgique, Espagne, Grèce et Slovénie. Les réseaux financés concernent plus particulièrement la diffusion par câbles à fibres optiques (Belgique, Espagne), la téléphonie mobile en zones défavorisées (Grèce, Slovénie) et le lancement d'un satellite espagnol.

L'enrichissement du capital humain

987 millions ont été investis par la BEI en 2002 dans 11 projets du secteur de l'éducation et 2 du secteur de la santé en Allemagne orientale, Autriche, Espagne et Finlande, ainsi que dans 4 pays candidats (Hongrie, République tchèque, Chypre et Turquie). Ils concernent essentiellement les infrastructures de l'enseignement supérieur ou universitaire, ainsi qu'un programme de rénovation et d'équipement technologique des hôpitaux de Syrie et Haute-Autriche.

Localisés en zones de développement régional, ces projets favorisent un meilleur accès des populations concernées aux pratiques éducatives et de soins les plus avancées.

Diffusion de l'innovation : «i2i - Audiovisuel»

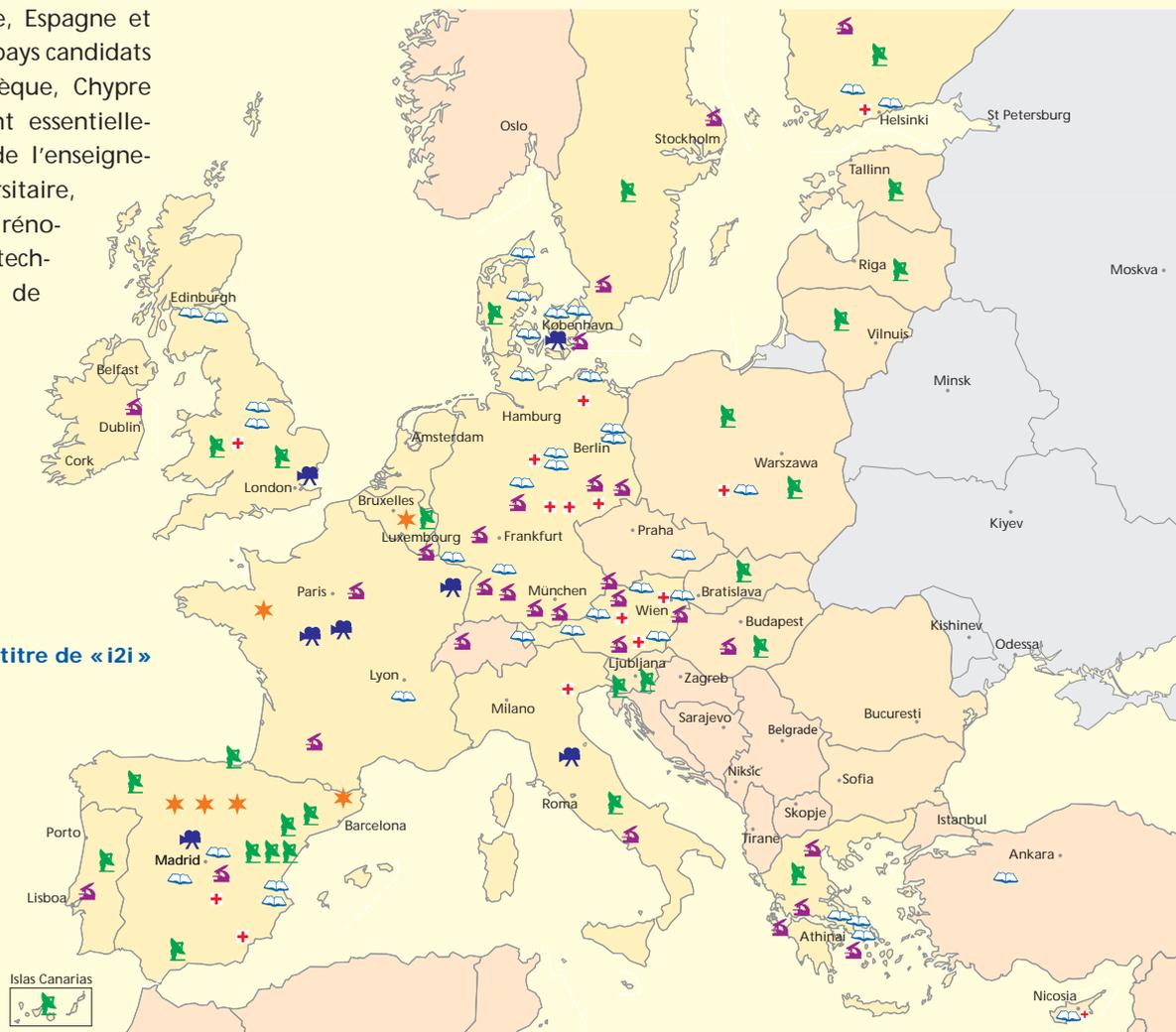
En 2002, la BEI a financé pour 146 millions le nouveau centre de télévision d'ARTE (production, digitalisation et diffusion) à Strasbourg, la co-production de pro-

grammes de télévision par BBC-Worldwide et le financement de films de fiction et la rénovation de salles de cinéma par deux intermédiaires spécialisés du secteur de l'audiovisuel en Espagne (ICF) et en Italie (BNL-Audiovisuel). Ces prêts portent à 394 millions les financements de la BEI signés dans le secteur audiovisuel au 31 décembre 2002.

Pour sa part, le FEI a investi quelque 66 millions dans 4 FCR pan-européens ou situés en France et en Espagne spécialisés

Financements de la BEI au titre de «i2i» 2000 - 2002

-  R&D
-  TIC
-  Éducation
-  Santé
-  Audiovisuel
-  Prêts globaux





dans le renforcement des fonds propres des PME du secteur de l'audiovisuel. Ces opérations portent à 119 millions, depuis le lance-

ment de « i2i », le total des prises de participations du FEI en 10 FCR actifs dans le domaine de l'audiovisuel.

« i2i » : Perspective 2010

Fin 2002, le Groupe BEI avait pratiquement atteint les objectifs que le Conseil européen lui avait fixé à Lisbonne : en deux années et demi, il a approuvé un volume d'opérations très proche de 17 milliards (14,4 milliards BEI + 2,5 milliards FEI) pour quelque 300 opérations intéressant la totalité des pays membres de l'Union et 10 pays candidats ; le total des prêts signés s'élève à 10,8 milliards (dont plus de 3,6 milliards en 2002) et le volume des prises de participations du FEI se monte à plus de 2,5 milliards (dont 471,5 millions en 2002).

Bien que le programme arrive, à mi-2003, au terme de sa durée de trois années initialement fixée par le Conseil d'administration de la Banque, l'objectif défini par la « Stratégie de Lisbonne » reste non seulement valide, mais a été réaffirmé par les Conseils européens de Stockholm (mars 2001) et de Barcelone (mars 2002). **Dès lors, le financement de l'innovation restera une priorité de premier plan pour la Banque jusqu'à l'horizon 2010.**

Les résultats de l'activité au titre de « i2i » démontrent que la BEI a su répondre à une réelle demande économique en apportant des produits financiers diversifiés. Ce faisant, le Groupe a accordé la priorité à des investissements qui réalisent un transfert de savoir-faire aux régions les moins avancées et témoignent de la valeur ajoutée de son action :

- **Développement régional** : 66 % des financements concernent des projets qui favorisent l'accès des régions moins favorisées de l'Union et des pays candidats aux technologies les plus avancées ; il en est particulièrement ainsi des projets de l'éducation, de la santé ou des réseaux technologiques.
- **Contenu innovant** : depuis 2000, le contenu innovant des projets financés s'est fortement accru ; les projets de recherche et développement (R&D), notamment ceux intéressant les sciences de la vie, représentent 59 % des prêts accordés en 2002 ; les projets relatifs à l'éducation (26 % des prêts 2002) ont une forte composante innovatrice soit par l'utilisation de technologies ICT (e-learning), soit par l'application de recherches issues de la R&D fondamentale (universités et hôpitaux universitaires). Les projets mettant en œuvre des réseaux ICT (10 % des prêts en 2002) ont été retenus soit pour leur fort impact de développement régional, soit en raison de leur rôle dans la diffusion de l'innovation (technologies digitales appliquées à la production ou à la distribution d'œuvres audio-visuelles).
- **Répartition sectorielle** : la répartition entre les composantes sectorielles de « i2i » a également évolué : alors qu'en 2000, les projets en cours d'évaluation intéressaient principalement les télécommunications (59 % en 2000), la répartition sectorielle des projets approuvés fin 2002 fait ressortir, dans l'ordre décroissant : l'éducation/e-learning (43 %), la R&D (39 %), les réseaux technologiques (10 %) et la diffusion de l'innovation/l'audiovisuel (8 %).



Protéger l'environnement

La protection et l'amélioration de l'environnement figurent parmi les premières priorités de la BEI. En effet, la Banque s'est fixé pour objectif de consacrer entre un quart et un tiers de tous ses prêts individuels dans l'Union européenne et dans les pays candidats en faveur des projets de sauvegarde et d'amélioration de l'environnement. Les chiffres pour 2002 respectent largement cet objectif, la proportion de ces prêts atteignant 44 % dans l'Union et 41 % dans les pays candidats.

Banque publique au service de l'Union, la BEI a également pour ambition de promouvoir les politiques environnementales de l'Union européenne en mettant en œuvre des nouvelles stratégies favorisant la réalisation des engagements internationaux souscrits par l'Union, notamment :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la promotion des énergies renouvelables,
- la contribution de l'Union en faveur des initiatives dans le secteur de l'eau lancées lors du sommet mondial de Johannesburg.

Coopération avec la Commission

En mai 2002, la BEI et la Commission ont signé un mémorandum d'accord destiné à améliorer l'efficacité de leurs actions respectives afin de faciliter la réalisation concrète des engagements pris par l'Union dans le domaine de l'environnement.

Dans ce contexte, la BEI soutient la politique de l'Union en matière de changement climatique, notamment au travers de ses prêts en faveur de projets qui soutiennent une utilisation rationnelle de l'énergie - par exemple, la production combinée de chaleur et d'électricité, l'efficacité industrielle, les transports publics- ou un recours aux énergies renouvelables.

En outre, la BEI est associée à l'Initiative « Eau pour la Vie » de l'Union pour aider

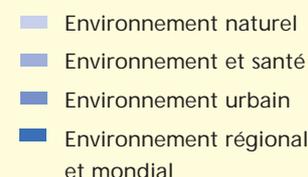
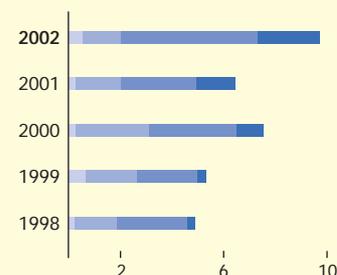
à réaliser les objectifs de développement des Nations Unies pour le millénaire dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, tels que soulignés lors du sommet mondial de Johannesburg.

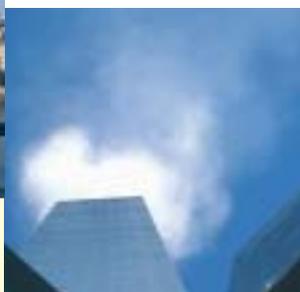
Enfin, la BEI et la Commission européenne unissent leurs financements en particulier dans les pays candidats, les pays partenaires méditerranéens et les pays ACP. Les synergies entre les prêts de la Banque et les aides non remboursables de la Commission revêtent une importance capitale pour assurer un volume d'investissement soutenu et un transfert rationnel de savoir-faire environnemental. En outre, la Banque joue le rôle de conseil auprès de la Commission pour l'instruction de projets financés sur ressources budgétaires de l'Union par le Fonds de cohésion et l'ISPA (Instrument structurel de pré-adhésion).

Environnement et qualité de la vie

Prêts individuels

1998 - 2002 : 32 milliards





2002 : année record

En 2002, les prêts individuels de la BEI en faveur de projets environnementaux **dans l'Union européenne** se sont élevés à 9,3 milliards (en augmentation de 56 % par rapport à 2001). La Banque a en outre prêté 1,8 milliard supplémentaire pour des initiatives de petite dimension en faveur de la protection de l'environnement réalisées par des PME et des collectivités locales dans le cadre de prêts globaux. Les transports publics urbains (2,5 milliards) et le secteur de l'eau (1,4 milliard) ont attiré une part importante des prêts de la BEI. Dans le secteur de l'eau, les financements de la Banque ont joué un rôle déterminant pour permettre à de nombreux États membres de se conformer aux directives environnementales de l'Union, qui constituent le principal moteur de l'investissement dans ce secteur.

Dans les pays candidats, les prêts individuels en faveur de projets environnementaux ont atteint 1,3 milliard, notamment pour les secteurs suivants : les travaux de reconstruction après les dégâts provoqués par les inondations (460 millions) qui ont touché la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie en août 2002 ont constitué

Environnement et qualité de la vie dans l'Union Prêts individuels (2002)

(millions d'euros)	
	Total
Environnement naturel	538
Environnement et santé	1 458
Environnement urbain	5 339
Environnement régional et mondial	2 394
Total prêts individuels	9 264*

* Certains projets pouvant appartenir à plusieurs sous-objectifs, les différentes rubriques ne sont pas cumulables

un domaine d'intervention prioritaire de la BEI ; l'environnement urbain, y compris les transports publics, la rénovation urbaine et le logement social, a également attiré des financements importants (311 millions) ; les projets dans les domaines de l'eau et des eaux usées (165 millions) ; la gestion des déchets et la protection des sols (138 millions) ; les économies et la diversification de l'énergie (110 millions). Dans les années à venir, la Banque continuera d'appuyer la mise en conformité des pays candidats avec les normes environnementales

Rapport sur l'environnement 2001-2002

En février 2003, la BEI a publié son premier rapport sur l'environnement, dans lequel sont décrits les moyens de la Banque affectés à cet objectif prioritaire, sa stratégie face aux problèmes écologiques et ses récentes activités de prêt en faveur de l'environnement naturel et urbain.

Ce rapport servira de point de référence pour les prochaines versions. Il formera également la base de discussion sur les questions écologiques entre la BEI et les preneurs d'intérêt à ses activités.

Le rapport est disponible sur le site de la Banque : www.eib.org





de l'Union, en mobilisant d'importants volumes de fonds.

Favoriser la protection de l'environnement dans les pays tiers

Soucieuse de valoriser les synergies entre les différentes sources de financement disponibles, la BEI coordonne son action dans les pays tiers non seulement avec la Commission européenne, mais encore avec les institutions financières multi- et bi-latérales ainsi que la communauté bancaire et les milieux d'affaires, donnant ainsi lieu à de nombreux co-financements de projets dans le domaine de l'environnement.

Dans les Balkans occidentaux, la BEI participe aux efforts de reconstruction d'après-guerre et procède actuellement à l'élargissement du champ d'application de ses financements en faveur des infrastructures de façon à y inclure les projets liés à l'eau et à d'autres secteurs environnementaux, tels que la protection du bassin fluvial du Danube et la gestion des eaux usées dans les grandes villes. La Banque coordonne actuellement une étude de première importance pour la gestion écologique de la mer Adriatique et est associée aux travaux de la « Task Force Danube-Mer Noire » mise en place par la Commission européenne.

Dans les pays partenaires méditerranéens, l'environnement a bénéficié de 95 millions pour l'assainissement de 7 villes marocaines, la dépollution industrielle en Tunisie et la reconstruction après inondations du Grand Alger. L'environnement figure parmi les priorités de la « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partena-

riat » (FEMIP), lancée en octobre 2002 pour promouvoir le développement économique ainsi que la stabilité politique et sociale dans la région. Parmi les outils destinés à promouvoir cet objectif, il faut citer la bonification d'intérêt de 3 %, financée sur le budget de l'Union et le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP), qui contribue à l'identification et à l'élaboration de projets environnementaux.

Dans les pays ACP, les financements ont atteint 35 millions pour des réseaux de gestion des eaux en Jamaïque et à l'île Maurice. Afin de promouvoir ce type de projets, les prêts de la BEI bénéficient de bonifications d'intérêt financées grâce aux ressources budgétaires des États membres. La Facilité d'investissement prévue dans le cadre de la convention de Cotonou offrira à la BEI de nouvelles possibilités de contribuer à la protection de l'environnement, en particulier pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Initiative « Eau pour la Vie ».

En Russie, la BEI finance deux projets relevant du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les régions de Saint-Pétersbourg et de Kaliningrad, dans le cadre d'un mandat spécial de prêt de 100 millions que lui a confié son Conseil des gouverneurs en suite au Conseil européen de Stockholm (mars 2001). Au titre du « Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale », la BEI et la Fédération de Russie ont signé, en décembre 2002, un accord-cadre portant sur le déploiement et la réglementation des prêts de la Banque.



Préparer les futurs États membres de l'Union

Depuis 1990, la BEI a consenti pour plus de 20 milliards de prêts dans les pays candidats à l'adhésion : 19,7 milliards dans les pays d'Europe centrale et 786 millions à Chypre et Malte. Elle demeure la première source externe de financement dans les futurs États membres avec 3,6 milliards accordés au cours de la seule année 2002, en nette progression par rapport à 2001 (2,7 milliards).

Dans ces pays, la Banque donne la priorité aux projets qui permettent aux pays candidats de se conformer aux politiques et aux normes en vigueur dans l'Union. Elle intervient dans le cadre :

- du mandat de prêt, associé à des dispositifs de sûretés spécifiques liés au budget communautaire, qui l'autorise à prêter à concurrence de 8,68 milliards pendant la période 2000 - 2006 ;
- de son mécanisme triennal pré-adhésion qui porte sur 8,5 milliards (2000 - 2003), mis en place à son initiative et à ses propres risques, sans bénéficier de la garantie communautaire.

Depuis 2002, la Banque applique aux projets dans les pays candidats les mêmes objectifs, critères d'évaluation et politiques de gestion des risques qu'aux opérations dans les pays membres de l'actuelle Union.

Pays candidats à l'adhésion 1998 - 2002 : 12 milliards

(millions d'euros)

2002	3641
2001	2659
2000	2948
1999	2373
1998	2375

Amélioration de l'environnement

Les futurs États membres doivent soutenir un effort d'investissement intense pour se conformer aux normes de l'Union en matière de protection de l'environnement. Par ses financements, la Banque appuie cette évolution tant pour des projets de transports urbains et régionaux, contribuant à la réduction de la pollution de l'air et à l'amélioration de la qualité de vie, que pour un nombre croissant de systèmes de gestion des eaux dans les grands centres urbains. Au total, 1,3 milliard, soit 36 % des prêts, accordés dans ces pays, ont été consacré en 2002 à l'amélioration de l'environnement, tant naturel qu'urbain.

Le cofinancement de projets relevant des transports et de l'environnement, qui associe des prêts de la BEI à des subventions de la Commission européenne (au titre de son programme ISPA), progresse à un rythme soutenu.

Solidarité avec les régions affectées par les inondations

Réagissant avec célérité, la BEI a mis en place, dès la fin du mois d'août 2002, un prêt-cadre d'urgence à hauteur de 1 milliard consacré à la réparation des terribles dégâts causés par les inondations ayant affecté le bassin de l'Elbe en Allemagne orientale, République tchèque et Autriche. Dans ce cadre, 400 millions d'aide financière d'urgence ont été accordés à la République tchèque en 2002.

En outre, la Banque se tient prête à financer d'autres travaux de reconstruction ainsi que des investissements de prévention des crues.

Appui résolu et diversifié aux PME

La BEI a renforcé et diversifié ses prêts au secteur des PME afin d'appuyer les progrès considérables de ses banques partenaires



Objectif 2004 et après ?

Au printemps 2004, l'Union européenne accueillera dix nouveaux États membres. Lors du Conseil européen de Copenhague (12-13 décembre 2002), l'Union a confirmé son ambition d'accueillir la **Bulgarie et la Roumanie** en 2007. Les aides pré-adhésion pour ces deux pays connaîtront une augmentation significative au cours des années 2004 à 2006, confortées par un volume toujours soutenu de l'activité de la Banque.

Par ailleurs, ce même Conseil a posé le principe d'une ouverture rapide des négociations de pré-adhésion avec la **Turquie** si ce pays, candidat à l'adhésion depuis le Conseil européen d'Helsinki (décembre 1999), rencontre les « critères de Copenhague » lors de l'évaluation prévue pour fin 2004.

Depuis 2001, la Turquie a été incluse dans la liste des pays éligibles aux financements du mécanisme triennal de pré-adhésion de la Banque. Parallèlement, ce pays est pleinement partie intégrante du « Processus de Barcelone » qui sous-tend les relations euro-méditerranéennes.

L'activité de la Banque en Turquie est donc exercée au titre de plusieurs mandats euro-méditerranéens de la BEI : Euromed II (expirant fin 2007), Facilité euro-méditerranéenne (expirant fin 2004), Facilité TERRA, pour les tremblements de terre de septembre 2001 et Programme d'action spéciale en préparation à l'union douanière (expirant fin 2004).

Par ailleurs, la Turquie peut bénéficier de la nouvelle « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » (FEMIP) (voir page 24).

Pays candidat et membre du Partenariat euro-méditerranéen, la Turquie est assurée du soutien de la BEI en appui à la modernisation de son économie et à la préparation de son intégration. A cet égard, sa position géographique et humaine lui destine un rôle particulier dans le « cercle d'amis de l'Union allant de la Mer Noire à la rive sud de la Méditerranée » que M. Romano Prodi a évoqué en clôture du Conseil européen de Copenhague.

pour financer les PME de plus petite taille. Ainsi, le montant moyen de la participation de la BEI au financement d'investissements réalisés par des PME l'année dernière se situe à 600 000 EUR par projet, alors qu'il était de 1,4 million un an auparavant.

En 2002, les prêts globaux en cours (233 millions) ont permis de financer quelque 380 projets de petite et moyenne dimension et la BEI a accordé à ses partenaires bancaires près de 500 millions supplémentaires pour de nouveaux prêts globaux.



L'émergence d'un secteur des PME fort et compétitif dans les futurs États membres constitue une étape importante sur la voie de la convergence des économies des États membres actuels et futurs ; ainsi, la BEI s'est-elle associée à la Commission européenne pour lancer un nouveau mécanisme de financement des PME (SME-Finance Facility). Dans le cadre de ce partenariat, la Commission met à disposition 30 millions sous la forme d'aide non remboursable et la Banque 300 millions sous la forme de lignes de crédit en faveur de banques sélectionnées dans la région.

Pour sa part, le FEI joue également un rôle croissant dans le financement de sociétés de haute technologie dans les futurs États membres. L'année dernière, le FEI a pris une participation dans le « Genesis Private Equity Fund » (basé à Prague), élargissant ainsi sa couverture géographique à la République tchèque et à la Slovaquie. Cela a permis de porter à six le nombre de participations du FEI dans des fonds de capital-risque en Europe centrale et à 75 millions le total des investissements du FEI dans la région.

Début 2003, le FEI a étendu l'éligibilité de son programme pluriannuel pour les entreprises (« MAP 2001-2005 ») aux pays candidats (voir chapitre « Le Groupe BEI à l'appui des PME », page 28).

Soutien à l'investissement direct des grandes entreprises

L'investissement direct des grandes entreprises de l'actuelle Union dans les pays candidats constitue un facteur décisif de modernisation des économies concernées, en particulier par le transfert de savoir-faire managérial et technologique que les opérations favorisent.

Pour soutenir de tels projets, la Banque a adapté sa palette financière en appliquant aux pays candidats les mêmes critères de financement des grandes entreprises que ceux en vigueur dans l'Union. Ainsi, la BEI met à disposition des financements-cadre ou des financements de projets qui peuvent prendre une forme structurée ou de partage des risques.

De telles possibilités ont conduit à l'identification de plusieurs projets d'investissement ; d'ores et déjà, certaines opérations sont bien avancées et un projet d'usine de réfrigérateurs dans la banlieue de Prague a été signé en 2002.

Pays candidats à l'adhésion Prêts accordés en 2002

	(millions d'euros)
Pologne	1 083
République tchèque	898
Hongrie	515
Roumanie	383
Slovénie	202
Lettonie	123
Bulgarie	87
Slovaquie	80
Estonie	50
<i>Europe centrale</i>	<i>3 421</i>
Chypre	220
<i>Méditerranée</i>	<i>220</i>
Pays candidats *	3 641

* dont mécanisme préadhésion : 3 141 millions



Forum 2002 : « Demain, l'Union européenne s'élargit à l'Est »

« Les pays candidats à l'adhésion méritent de devenir membres de l'Union et la dynamique de l'élargissement est irréversiblement sur la voie du succès », a rappelé M. **Günter Verheugen**, Commissaire européen, aux 550 participants au 8ème Forum de la BEI ⁽¹⁾ qui s'est tenu à Vienne les 7 et 8 novembre 2002. Avec l'aboutissement, en décembre 2002 à Copenhague, des négociations d'adhésion, le Forum BEI était particulièrement d'actualité et a suscité beaucoup d'attention des représentants de la scène politique, du monde des affaires et des milieux bancaires, tant de l'Union que des pays d'adhésion.

Dans son discours d'ouverture, M. **Philippe Maystadt**, Président de la BEI, avait mis en lumière les principaux aspects de l'activité de la Banque dans les pays candidats : soutien aux infrastructures, au développement régional et plus particulièrement l'investissement étranger direct, ce dernier permettant le transfert non seulement de capitaux, mais aussi de savoir-faire.

En conclusion des débats, MM. **Ewald Nowotny** et **Wolfgang Roth**, Vice-présidents, tout en rendant hommage à l'intense effort de réformes et de modernisation réalisé par les pays candidats, ont indiqué qu'il restait à accomplir certaines tâches pour stimuler l'investissement direct. En particulier, il convient de consolider le cadre légal, et d'appliquer les lois votées, d'éliminer les excès de réglementation et les obstacles bureaucratiques, d'adopter une approche plus courageuse de la restructuration des entreprises. Les entreprises doivent en outre coopérer étroitement avec les établissements d'enseignement supérieur de leur région pour favoriser la création de centres d'excellence générateurs de main-d'œuvre qualifiée et dynamique.

Parmi les orateurs du colloque, on relevait une forte représentation des pays candidats à l'adhésion, notamment Mmes Resata-Vukosavljevic (Ministre serbe des transports), Tudor Mitrea (Ministre roumain des transports) et Freyberg (Secrétaire d'État au Ministère polonais de l'économie) ; MM. László (Ministre hongrois des finances), Isarescu (Gouverneur de la Banque centrale de Roumanie), Tošovský (ancien gouverneur de la Banque centrale tchèque et Président de l'Institut de stabilité financière en Suisse) et Wilhelm, membre du Conseil d'administration de Volkswagen Slovaquie.

L'invité d'honneur lors du dîner officiel à l'Hôtel de ville de Vienne était M. **Aleksander Kwasniewski**, Président de la République polonaise. Après avoir évoqué ce qu'était l'Europe divisée d'avant 1989, il a également rappelé le chemin parcouru jusqu'à présent et confirmé que l'élargissement offrait la meilleure occasion d'assurer sécurité, confiance, solidarité et progrès à l'échelle du continent.

(1) Pour plus d'informations sur les travaux du Forum, voir le BEI-Information n°112 ou visitez le site www.eib.org/forum.



Günter Verheugen,
Commissaire européen
à l'élargissement



Pat Cox, Président du Parlement
européen et Karl-Heinz Grasser,
Ministre autrichien des finances



Wolfgang Schüssel, Chancelier
autrichien et Wolfgang Roth,
Vice-président de la BEI



Ewald Nowotny, Vice-président de la BEI
et Aleksander Kwasniewski,
Président de la République polonaise



Philippe Maystadt, Président de la BEI



Le nouveau partenariat financier euro-méditerranéen

En 2002, les prêts dans les 10 pays partenaires du Bassin méditerranéen (PPM) ont atteint le chiffre record de 1,6 milliard (auquel il faut ajouter les activités à Chypre et Malte - 220 millions), confirmant la Banque comme un acteur majeur du développement économique et de la stabilité de la région.

Ces résultats ont été atteints malgré un environnement économique marqué par la tension politique persistante dans la région ; ils soulignent le rôle décisif mené par la Banque, sous l'impulsion du Conseil européen de Barcelone (mars 2002), dans la revitalisation du partenariat financier euro-méditerranéen. Réunis à l'initiative de la Banque le 18 octobre 2002 à Barcelone, les Ministres des finances des 27 pays de l'Union et partenaires méditerranéens (PPM) ont inauguré la nouvelle «Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat» (FEMIP) de la Banque.

Pays méditerranéens 1998 - 2002 : 6 milliards

(millions d'euros)



La FEMIP : nouvelle dimension des financements de la BEI dans les PPM

La FEMIP constitue une évolution majeure dans la coopération financière et économique de l'Union et des PPM. Ses priorités d'action sont :

- le développement du secteur privé, qu'il s'agisse des entreprises locales ou des investissements directs des entreprises de l'Union dans les PPM ;
- l'assistance au processus de réforme et de privatisation des économies des PPM ;
- l'appui renforcé aux projets de coopération régionale et aux investissements de dimension sociale : éducation, santé, environnement ;
- la mise à disposition de produits financiers innovants, de capitaux à risques et d'assistance technique à l'émergence de projets.

Une des caractéristiques principales de la FEMIP est l'association renforcée des PPM à la mise en œuvre de l'aide qui leur est apportée par la BEI, grâce à un Comité de coordination et de dialogue économique (CCDE) réunissant deux fois par an les pays

de l'Union et les pays méditerranéens bénéficiaires. En outre, la Banque se rapprochera des opérateurs et des autorités locales des PPM par l'ouverture de bureaux dans la région. Le premier de ces bureaux ouvrira au Caire en 2003.

Dès 2002, les premières opérations intéressant le développement du secteur privé, qui est la première priorité de la Facilité, ont été signées : financements pour une usine automobile en Turquie, ainsi que pour les premières cimenteries privées en Tunisie et en Algérie. En outre, plusieurs opérations sur capitaux à risques intéressant le renforcement des fonds propres des entreprises en Égypte, et en Algérie ont été mises en œuvre.

Les opérations approuvées en 2002 comportent une part des financements au secteur privé atteignant plus de 30%.

La BEI met en œuvre la FEMIP en concertation étroite avec tous les acteurs participant au développement de la région : la Commission européenne, la collectivité bancaire européenne et des pays bénéficiaires, les institutions financières multilatérales (Banque Mondiale, SFI, AfDB, etc.) et bilatérales de développement.



Agir sur les conditions d'un développement durable

En 2002, les activités de prêt en faveur des PPM ont été marquées par la continuité des financements pour les infrastructures de développement économique (1 440 millions) : production et distribution d'énergie, communications, gestion des eaux et environnement. On signalera dans ce contexte, les prêts pour la reconstruction des infrastructures du Grand Alger après les inondations de novembre 2001 (45 millions), pour l'assainissement de 7 villes marocaines au nord et centre du pays (20 millions), ainsi que d'importants réseaux de distribution d'énergie électrique au Maroc, en Tunisie et en Égypte.

D'autre part, une quarantaine d'intermédiaires financiers établis dans les pays partenaires du Bassin méditerranéen ont eu recours aux lignes de crédit de la BEI pour financer les fonds propres et projets d'investissement des PME. Ces prêts globaux (313 millions en 2002) contribuent au développement du secteur financier des pays concernés, en renforçant leurs capacités techniques et

financières ; leur activité sera encouragée dans le cadre de la FEMIP.

Dans le domaine des infrastructures à vocation sociale (205 millions), la BEI a financé notamment l'Université de Nicosie à Chypre, la création de 6 800 classes d'informatique dans l'enseignement primaire turc, ainsi qu'un programme de réhabilitation et de développement de 18 hôpitaux en Syrie.

Pays méditerranéens Prêts accordés en 2002

	(millions d'euros)	
	Total	dont capitaux à risques
Turquie	561	6
Tunisie	290	
Algérie	227	6
Égypte	225	25
Maroc	140	
Syrie	100	
Liban	45	
Méditerranée	1 588	37

*Inauguration de la FEMIP (de g. à d.) :
M. Pedro Solbes, Commissaire européen,
M. Jordi Pujol, Président de la Generalitat de Catalunya,
M. Rodrigo Rato, Ministre espagnol de l'Économie,
M. Philippe Maystadt, Président de la BEI*





Coopération avec les autres pays partenaires

En complément de son activité dans les pays partenaires méditerranéens, la BEI participe activement aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération menées par l'Union dans les autres pays tiers.

Balkans occidentaux

En 2002, la BEI a intensifié ses financements en prêtant près de 425 millions (320 millions en 2001).

Les prêts se sont concentrés dans le domaine des réseaux de transport et d'énergie (380 millions). Ces projets permettent, d'une part, d'assurer le raccordement des réseaux intrarégionaux et leur interconnexion à ceux de l'Union et des pays candidats ; d'autre part, ces projets facilitent le rétablissement de la connexion du réseau électrique, notamment yougoslave, à celui de l'Union pour la coordination du transport de l'électricité (UCTE).

Le développement du secteur privé (45 millions), a été marqué par le premier prêt de la Banque à l'appui de l'investissement étranger direct (IED) dans les Balkans occidentaux (cimenterie de Lukavac) et par le premier prêt global accordé pour des investissements réalisés par des PME du secteur privé et par des collectivités locales en République fédérale de Yougoslavie.

A l'avenir, la BEI maintiendra son effort de financement en allouant une enveloppe

annuelle moyenne de 400 millions à cette région. Tout en poursuivant les financements appropriés à long terme pour la reconstruction et la mise à niveau technique des réseaux régionaux et municipaux d'infrastructures de base (transport, énergie et environnement), la BEI renforcera son appui au développement du secteur privé et contribuera au cofinancement d'interventions ciblées en faveur de l'éducation et de la santé.

Afrique, Caraïbes, Pacifique et PTOM

En 2002, la BEI est intervenue dans 15 pays et a financé un projet régional. Les prêts totalisent près de 298 millions dont 175 millions sur ressources budgétaires des États membres.

Balkans Prêts accordés en 2002

	(millions d'euros)
	Total
République fédérale de Yougoslavie	270
Croatie	130
Bosnie-et-Herzégovine	25
Balkans	425

ACP-PTOM

Prêts accordés en 2002

	(millions d'euros)	
	Total	dont capitaux à risques
Afrique	213	130
<i>Australe et Océan indien</i>	50	20
<i>Occidentale</i>	48	28
<i>Centrale et Équatoriale</i>	42	42
<i>Orientale</i>	40	40
<i>Régional Afrique</i>	33	
Caraïbes	81	41
Pacifique	4	4
ACP-PTOM	298	175



Préparatifs liés à l'entrée en vigueur de la Facilité d'investissement de Cotonou

La Convention de Lomé servant de cadre pour les financements de la BEI dans les ACP a été remplacée par l'Accord de Cotonou entrant en vigueur le 1er avril 2003. Dans ce cadre, les États membres ont confié à la BEI la responsabilité de gérer, ces cinq prochaines années, une Facilité dotée de 2,2 milliards à laquelle s'ajouteront les investissements sur ressources propres de la Banque à concurrence de 1,7 milliard. L'objectif essentiel est de lutter contre la pauvreté et, de ce fait, priorité sera accordée aux investissements de petite dimension réalisés dans le secteur privé, ainsi qu'à des projets relevant des domaines de la santé et de l'éducation. La Facilité d'investissement sera conçue comme un fonds renouvelable, autrement dit, le produit des remboursements servira à financer de nouveaux projets.

La Banque a d'ores et déjà pris toutes les dispositions organisationnelles et administratives nécessaires à la mise en œuvre de la Facilité dès que l'Accord de Cotonou entrera en vigueur.

Parmi les projets significatifs, on notera les financements :

- du contrôle aérien sur plusieurs régions d'Afrique et à Madagascar (33 millions), renforçant la sécurité de la navigation entre l'Afrique et l'Europe et sur l'Océan Indien ;
- de la remise en état et de l'extension du réseau urbain d'électricité de 8 villes en Ethiopie (25 millions) ;
- du câble téléphonique sous-marin à fibres optiques (22 millions), reliant l'Europe à de nombreux États côtiers africains jusqu'en Afrique du Sud et avec des extensions dans certains pays enclavés.

Afrique du Sud

50 millions de prêts ont concerné le financement d'investissements de petite ou moyenne dimension. En outre, la BEI a lancé, au nom de la Commission européenne, un mécanisme de capital-risque doté de 58 millions afin d'apporter des fonds propres et des quasi-fonds propres aux créateurs d'entreprises issus

de catégories précédemment défavorisées. Ce programme est une composante à forte visibilité de la stratégie que le gouvernement sud-africain a adoptée à l'appui du développement durable du pays.

Pays d'Amérique latine, Asie

En 2002, les prêts se répartissent pour 84,6 millions en Amérique latine et 89,6 millions en Asie, soit un total de 174,2 millions. L'objectif prioritaire de la BEI est de renforcer la présence internationale des entreprises et des banques européennes en apportant un soutien à leurs projets d'intérêt mutuel à l'Union et aux pays concernés.

Amérique latine et Asie Prêts accordés en 2002

	(millions d'euros)
Amérique latine	85
Brésil	55
Régional (Amérique centrale)	30
Asie	90
Indonésie	50
Sri Lanka	40
Amérique latine, Asie	174



Le Groupe BEI à l'appui des PME

Le Groupe BEI est en mesure de fournir à la fois des financements à moyen et long terme au travers de ses prêts globaux et des fonds propres au travers de financements en capital-risque. L'ensemble des moyens nécessaires au développement des PME dans une économie en mutation est ainsi couvert.

Au cours des cinq dernières années, l'action du Groupe BEI en faveur des PME dans l'Union et les pays candidats peut se décomposer comme suit :

- 24,5 milliards sous forme de prêts globaux ont été accordés à 150 banques partenaires ;
- 2,5 milliards sous forme de prises de participation dans 184 fonds de capital-risque ;
- 4,5 milliards de garanties globales mises en place au travers de 95 banques spécialisées.

Au total, il peut être estimé que quelque **275 000 PME** ont, les cinq dernières années, bénéficié de l'action du Groupe BEI.

Les prêts globaux de la BEI

Le montant total des prêts globaux accordés par la BEI en 2002 s'est élevé à 12,2 milliards dont près de 6,2 milliards ont concerné des investissements réalisés par quelque 30 000 PME.

Mettant en œuvre sa politique de diversification des banques intermédiaires afin de se rapprocher au mieux des besoins des PME ou de certains secteurs d'activité, la BEI a accordé des prêts globaux pour des régions en retard de développement (en Italie, au Royaume-Uni, dans les Länder de l'Est de l'Allemagne) ou des domaines d'intervention spécifiques (comme l'environnement, les économies d'énergie ou encore le secteur de l'audiovisuel). Elle a en outre réalisé un certain nombre d'opérations de titrisation servant de complément à ses prêts globaux classiques en Italie, en Espagne et en France, élargissant ainsi la palette de ses moyens de financement du secteur bancaire en faveur des PME.

Le capital-risque du FEI

Depuis 2000, le FEI centralise l'ensemble des investissements du Groupe BEI dans des

fonds spécialisés de capital-risque qui, au moyen de capital de démarrage (« early stage »), soutiennent la création et le développement d'entreprises technologiques dans l'Union et les pays candidats. Le FEI gère également les ressources budgétaires mobilisées par la Commission européenne (programme pluriannuel pour les entreprises, « MAP 2001-2005 ») en faveur du capital d'amorçage (« seed capital »).

Sa stratégie d'investissement se décline autour de trois axes principaux :

- soutien à la haute technologie européenne (biotechnologies, nouveaux matériaux, convergence) ;
- intervention dans des fonds contribuant à l'objectif de développement régional de l'Union (Europe du Sud et Pays candidats) ;
- appui à des fonds opérant sur une base pan-européenne.

En 2002, dans un marché en nette régression, les engagements du FEI se sont encore élevés à 471,5 millions, dans 36 opérations. Dans le même temps, la situation très difficile du secteur capital-risque en Europe, et



en particulier l'effondrement des nouveaux marchés boursiers, ont amené le groupe BEI à acter des pertes, pour la plupart non réalisées, à hauteur de 132 millions.

Le portefeuille total du FEI se monte à 2,5 milliards à la fin 2002, investis dans 184 fonds, qui opèrent dans toute l'Union et dans certains pays candidats. Ces interventions en capital-risque ont bénéficié à plus de 1 800 entreprises (sur un total d'entreprises de haute technologie estimé à 10 000 dans l'Union). Le FEI est donc devenu un vecteur très important de la stratégie énoncée à Lisbonne, visant notamment à combler le retard de compétitivité de l'Union, plus particulièrement dans les technologies d'avant-garde.

Les garanties du FEI en faveur des PME

Le second pilier de l'activité du FEI est constitué par la garantie structurée de portefeuilles de prêts bancaires en faveur des PME. Cette activité, permet aux institutions financières bénéficiaires d'accroître leur capacité de prêt à cette clientèle-cible, de réduire leurs pertes finales sur leurs portefeuilles PME, ainsi que leur provisionnement pour risques. Cette activité s'appuie partiellement sur les ressources budgétaires de l'Union à travers le programme pluriannuel pour les entreprises « MAP 2001-2005 » qui comprend une « Facilité de Garantie PME » dotée de quatre guichets :

- garantie de PME en croissance,
- prises de participations,
- investissement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC),

- micro-crédit. Portant sur des crédits inférieurs à 25 000 euros, ces garanties ont connu un démarrage prometteur en 2002, permettant au FEI de jouer un rôle important en faveur de l'objectif communautaire de cohésion économique et sociale au travers du soutien à l'activité des plus petites PME.

Le FEI offre un ensemble complet de produits de garanties : assurance-crédit et réassurance (dans le cadre de la « Facilité de Garantie PME »), ainsi que, sur ressources propres, rehaussement de crédit par la titrisation de tranches mezzanine ou « junior » de dettes PME. Appuyées sur un sous-jacent composé de portefeuilles de prêts à des PME, ces opérations, par le biais d'un rehaussement par le FEI de la qualité des obligations émises, permettent aux banques concernées de libérer des moyens financiers accrus en faveur des PME.

En 2002, ce sont 1,235 milliards qui ont été engagés dans les activités de garantie (contre 958 millions en 2001). Le portefeuille de garanties PME du FEI dépasse 4,5 milliards, et est déployé auprès de 95 intermédiaires financiers. Ces opérations se caractérisent par un effet de levier particulièrement important : elles ont en effet permis la couverture de plus de 170 000 entreprises (dont plus de 100 000 au titre de la « Facilité de Garantie PME » gérée sur mandat communautaire).

Nouvelles activités de conseil du FEI

Afin de renforcer son interaction avec la Commission européenne, le FEI vient de conclure un accord-cadre avec la DG REGIO, en appui de la politique d'ingénierie financière soutenue par les fonds structurels. Menée indépendamment de l'activité de garant ou d'investisseur, cette nouvelle activité vise tout particulièrement à fournir à des agences de développement régional un appui technique à la faisabilité ou à la structuration de fonds.



Financer les réseaux transeuropéens

Douze des quatorze projets prioritaires de transport et sept des dix projets prioritaires d'énergie ont à ce jour fait l'objet d'engagements de la BEI à hauteur de 22,5 milliards

L'intégration économique de l'Union et de ses futurs pays membres requiert des réseaux de communication, de transfert d'énergie et d'information performants. Ainsi, depuis 1993, suite aux différentes initiatives communautaires qui ont abouti à l'identification des réseaux transeuropéens (RTE) prioritaires dans l'Union et plus récemment dans les pays candidats, la Banque a puissamment développé son activité en faveur des RTE et les infrastructures d'intérêt communautaire.

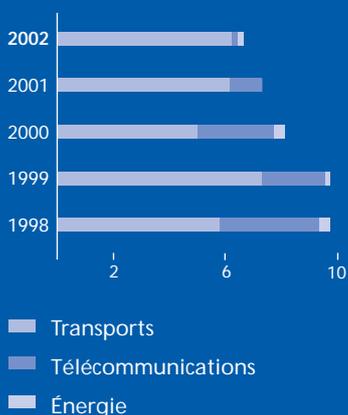
Première source de financement bancaire de ces grands réseaux, la Banque apporte à ces projets une réelle valeur ajoutée financière. Elle est ainsi capable :

- de mobiliser, aux meilleures conditions, les importants montants nécessaires à leur réalisation ;
- d'offrir des conditions de durée (30 ans et plus) adaptées à l'ampleur des projets ;
- de mettre à disposition des financements qui, dans les cas appropriés, peuvent prendre une forme structurée permettant d'intervenir en complément des banques commerciales et des marchés des capitaux.

L'effet de catalyse des interventions de la Banque s'illustre notamment par les nombreux partenariats publics-privés soutenus. En 2002, les opérations de ce type ont dépassé 1,6 milliard pour le financement de projets d'envergure comme les métros de Londres et Madrid (Metrosur), la construction d'autoroutes au Portugal, au Royaume-Uni et en Espagne, ou encore le tunnel de Rostock (Allemagne).

De plus, la BEI poursuit sa collaboration avec la Commission européenne, les États membres et les pays candidats, en vue d'identifier les projets prioritaires du réseau transeuropéen à l'horizon 2020 ; cette coopération s'exprime notamment à travers sa participation au Groupe à Haut niveau du réseau transeuropéen de transport présidé par M. Karel Van Miert, ancien Vice-président de la Commission.

**Réseaux transeuropéens
1998 - 2002 : 42 milliards**



7,5 milliards dans l'Union

En 2002, l'activité de prêts en faveur des RTE et les infrastructures d'intérêt communautaire à l'intérieur de l'Union a totalisé 7,5 milliards pour des réseaux de transport et de télécommunications.

Dans le domaine du transport, les principaux financements intéressent :

- la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse comme celle reliant Cologne à Francfort et son aéroport (Allemagne), la liaison Milan-Bologne (Italie), la construction de la LGV Est-Europe (France), et les lignes reliant

Bruxelles à Anvers et à Liège puis la frontière allemande (Belgique) ;

- les améliorations des réseaux routiers et autoroutiers avec notamment la mise à niveau technique de la section Bologne-Florence de l'autoroute A1 reliant le nord de l'Italie au Mezzogiorno et la reconstruction du tronçon Turin-Milan de l'autoroute A4 ; la construction d'un viaduc à péage à Millau (Aveyron) sur l'axe Paris-Béziers/Espagne et la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des conditions de sécurité du réseau autoroutier français ; la construction de tronçons d'autoroutes sur l'axe Egnatia et du péri-



phérique au nord d'Athènes, en Grèce ; la construction d'une autoroute entre Pamplona et Logroño, en Espagne ;

- le renforcement d'infrastructures aéroportuaires à Madrid (Espagne), Munich, Düsseldorf, Dresde et Leipzig (Allemagne), Londres-Heathrow (Royaume-Uni), Amsterdam (Pays-Bas), Porto (Portugal), Billund (Danemark) ;
- l'extension ou la modernisation d'infrastructures portuaires en Italie (une vingtaine de ports), en Espagne (Barcelone et Valence), en Allemagne (Hambourg et Bremerhaven), et au Danemark (Aarhus).

Par ailleurs, 300 millions ont permis de financer des réseaux de télécommunication mobile ou satellitaire en Espagne, en Grèce et en Belgique.

1,6 milliard dans les pays candidats

Dans les pays candidats à l'adhésion, où il existe de gros besoins de développement et de réhabilitation des infrastructures, les projets pour les réseaux de transport et de télécommunications ont atteint 1,6 milliard en 2002.

Ils ont bénéficié à des projets de routes ou d'autoroutes (1,1 milliard en Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovénie, Hongrie et Lettonie), d'infrastructures portuaires, aéroportuaires ou de gestion du trafic aérien (270 millions en Pologne, Bulgarie et Chypre), et de transport ferroviaire et fluvial (100 millions en Hongrie et Roumanie). En outre, 52 millions sont allés à un projet intéressant le réseau de téléphonie mobile en Slovénie.

Interventions de la BEI en faveur des réseaux transeuropéens et des corridors dans les pays limitrophes 1993-2002

- Tracé des réseaux transeuropéens prioritaires (RTE)
- Parties de ces RTE ayant fait l'objet d'engagements de financement
- Autres infrastructures et réseaux d'intérêt européen financés
- Corridors routiers et ferroviaires en Europe centrale et orientale
- Sections de ces corridors ayant fait l'objet de financements

- Route/Rail
- ◄—► Électricité
- Gaz
- ✈ Aéroport
- ◆ Centre intermodal
- ▼ Port
- ☉ Gestion du trafic aérien
- ↕ Mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz naturel



Un intermédiaire financier de premier ordre





Activité sur les marchés des capitaux

Au cours d'une année marquée par l'instabilité et la volatilité des marchés financiers, les investisseurs ont de plus en plus souvent accordé la priorité à la prudence. L'incontestable qualité de crédit de la BEI, conjuguée à son approche stratégique des marchés, lui a permis de renforcer encore sa position de premier plan en tant qu'emprunteur AAA de qualité quasi souveraine de référence, qui a retenu l'attention d'investisseurs dans le monde entier. Les efforts déployés par la BEI pour élargir la gamme des instruments qu'elle propose aux investisseurs ont récemment été reconnus par la communauté financière puisqu'elle s'est vu décerner par la revue *Euroweek* le prix de l'« emprunteur le plus innovant et le plus ouvert aux structures et aux idées nouvelles ».

Emprunteur européen de qualité quasi souveraine

L'une des clés de voûte de la politique de collecte de ressources de la Banque reste le lancement de grands emprunts obligataires liquides de référence en euros (EUR), en dollars des États-Unis (USD) et en livres sterling (GBP), qui permettent à la BEI de continuer à élargir sa clientèle d'investisseurs, de renforcer sa présence sur le marché et d'asseoir son statut d'emprunteur européen de qualité quasi souveraine. Parallèlement, la Banque accorde une attention particulière à la transparence. Sur le marché primaire, cela s'est traduit par le recours à un système de constitution de carnets d'ordres et de regroupement des offres de souscription (pot syndication), tandis que sur le marché secondaire la Banque a déployé des efforts continus pour promouvoir le courtage électronique de ses titres.

La Banque a également continué à faire preuve de souplesse et d'innovation en proposant des produits sur mesure, spécialement adaptés aux besoins de certains investisseurs, dans une large gamme de monnaies. Ces émissions couvrent tout l'éventail qui va des obligations classiques (« *plain vanilla* ») aux émissions structurées complexes, adap-

tées aux besoins de certaines catégories d'investisseurs. Les obligations structurées comportent souvent différents types d'options ainsi que l'indexation des coupons et des remboursements sur différents indices et monnaies. Ces produits ont pour finalité unique d'accroître les rendements offerts aux investisseurs, sur la base d'une plate-forme jouissant de la plus haute qualité de crédit. Malgré la complexité de ces produits, la Banque, dans le contexte de sa politique de gestion des risques, analyse de manière rigoureuse les divers types de risques associés à ces émissions et met en place les couvertures nécessaires.

La Banque joue un rôle de pionnier dans le développement du marché des capitaux de différents pays, en particulier des futurs États membres de l'UE, en mettant en place des contrats-cadres d'émission sur le marché intérieur pour constituer une trésorerie permettant de rétroceder des fonds en monnaie locale. Cette stratégie a fait de la BEI le principal emprunteur extérieur dans ces pays en 2002. La Banque concentre actuellement ses efforts sur l'augmentation d'émissions existantes pour assurer leur liquidité et leur donner la taille d'émis-

Emprunts signés en 2002

(montants en millions d'euros)

	Avant échanges		Après échanges	
	Montant	%	Montant	%
EUR	13 305	35,0	22 441	59,0
DKK	54	0,1	135	0,4
GBP	6 180	16,3	6 227	16,4
SEK	0	0,0	362	1,0
Total UE	19 539	51,4	29 165	76,7
AUD	1 284	3,4	0	0,0
CZK	232	0,6	407	1,1
HKD	161	0,4	0	0,0
HUF	139	0,4	105	0,3
JPY	1 245	3,3	0	0,0
NOK	250	0,7	65	0,2
NZD	50	0,1	0	0,0
PLN	162	0,4	13	0,0
TWD	458	1,2	0	0,0
USD	14 383	37,8	8 231	21,7
ZAR	109	0,3	30	0,1
Total non UE	18 473	48,6	8 851	23,3
TOTAL	38 012	100,0	38 016	100,0



Encours des emprunts EARN au 31 décembre 2002

Coupon %	Echéances	Montant (millions d'euros)
4,500	15.02.2003	3 360
5,250	15.04.2004	6 190
3,875	15.04.2005	5 000
3,500	15.10.2005	5 000
4,875	15.04.2006	5 000
4,000	15.01.2007	5 000
5,750	15.02.2007	2 578
5,000	15.04.2008	6 082
4,000	15.04.2009	4 538
5,625	15.10.2010	3 000
5,375	15.10.2012	5 000

50 748

sions de référence, sur l'allongement de la courbe des échéances, ainsi que sur le lancement de nouveaux instruments destinés aux investisseurs tant nationaux qu'internationaux intéressés par ces monnaies. La toute première émission euro-confluente en forints hongrois (HUF) lancée par la BEI a reçu du magazine Euroweek le prix 2002 de la meilleure émission obligataire dans la monnaie d'un pays émergent.

La BEI est le premier emprunteur supranational, et son rôle de grand émetteur international se reflète également dans la diversification des monnaies dans lesquelles elle emprunte, comme en témoigne sa forte présence au Japon, dans la zone Asie-Pacifique, notamment sur les marchés de Taïwan et de l'Australie, et sur le marché de l'Afrique du Sud. La Banque jouit d'une excellente réputation et a acquis une solide renommée auprès des investisseurs intéressés par les monnaies de ces pays.

En tant que banque dont l'action est essentiellement axée sur la mise en œuvre des politiques publiques de l'UE, la BEI a toujours œuvré en faveur de la divulgation des informations et d'une communication franche avec ses investisseurs. L'année 2002 a vu se renforcer cette tendance grâce à l'instauration d'un dialogue plus intensif avec les investisseurs, couvrant l'ensemble le plus étendu possible d'investisseurs institutionnels ou particuliers. De grandes tournées de présentation ont été organisées sur les places financières les plus importantes du monde.

Activité d'emprunt sur les marchés

Le volume total, avant échanges, des emprunts signés s'est monté en 2002 à 38 012 millions d'EUR, soit une hausse de 18 % par rapport à l'année précédente

(32 305 millions en 2001). La part des ressources collectées dans les monnaies de pays de l'UE est restée stable (51 % contre 53 % en 2001). Des émissions ont été lancées dans 14 monnaies (13 en 2001), via 219 transactions (148 en 2001).

Après échanges, le volume collecté a totalisé 38 016 millions d'EUR en 10 monnaies (32 172 millions en 2001) ; 81 % du volume émis (30 763 millions) ont fait l'objet d'échanges, reflétant le besoin d'échanger les monnaies de collecte pour répondre aux demandes de décaissement des prêts ainsi que pour assurer la couverture du risque de taux d'intérêt.

Les ressources à taux variable (32 491 millions d'EUR contre 25 818 millions en 2001) ont représenté après échanges 86 % du total collecté, tandis que le volume emprunté à taux fixe a diminué pour passer de 6 354 millions en 2001 à 5 525 millions. La durée moyenne de l'ensemble des emprunts s'est établie à 6,1 ans (6,3 ans en 2001).

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la Banque a conclu des opérations de remboursement anticipé et de rachat de titres à hauteur de 1 283 millions d'EUR (981 millions en 2001).

EUR : 13 305 millions avant échanges, 22 441 millions après échanges

En 2002, 13 305 millions d'EUR ont été levés au moyen de 19 transactions, ce qui correspond à 35 % du programme global annuel de collecte de ressources de la Banque.

La Banque a poursuivi sa politique en matière d'émissions de référence en lançant trois transactions EARN, conformément à sa stratégie d'émission qui se caractérise par une transparence totale et



l'application des meilleures pratiques en vigueur sur le marché :

- une augmentation de 2 milliards d'EUR de l'émission EARN 3,875 % arrivant à échéance en avril 2005 (elle a aussi atteint le seuil des 5 milliards d'EUR, requis pour l'admission sur le réseau EuroMTS) ;
- une émission de 5 milliards d'EUR arrivant à échéance en octobre 2012, et
- une émission de 5 milliards d'EUR arrivant à échéance en octobre 2005.

Le lancement de ces émissions de référence s'appuie sur la stratégie de longue date de la BEI, consistant à offrir une liquidité de qualité quasi souveraine sur le marché de l'EUR. À la fin de 2002, la courbe EARN comprenait 11 émissions de référence, couvrant toutes les échéances de 2003 à 2012, pour un encours total supérieur à 50 milliards d'EUR. À cette date, la totalité de la courbe de rendements était négociée sur le réseau de courtage électronique MTS, et sept émissions de référence (d'une valeur de 37 milliards d'EUR) étaient disponibles également sur EuroMTS. Des accords de tenue de marché favorisent les transactions concernant les émissions de référence EARN sur cette plate-forme, garantissant une liquidité de qualité quasi souveraine pour les intermédiaires financiers et des écarts minimaux entre prix offert et prix demandé pour les investisseurs finaux.

En 2002, la Banque a sensiblement accru son volume d'émission en EUR, hors émissions de référence. À la fin de l'année, le volume total des émissions sur ce segment de marché s'établissait à

1 305 millions d'EUR (au travers de 16 transactions), contre un volume de 398 millions d'EUR (au travers de 10 transactions) émis l'année précédente.

Une grande variété de produits personnalisés ont été lancés au cours de l'année afin de répondre aux besoins tant des investisseurs institutionnels que des particuliers.

Les émissions classiques (4 transactions) ont totalisé 775 millions d'EUR. Trois d'entre elles (525 millions d'EUR) ont été placées principalement en Italie, dans une large mesure auprès d'investisseurs institutionnels. La quatrième a été lancée sur le marché du Benelux et a trouvé un accueil favorable auprès des petits investisseurs.

Les émissions obligataires structurées (12 transactions) ont totalisé 530 millions d'EUR. Pendant la première partie de l'année, plusieurs produits indexés sur des actions ont été placés auprès d'investisseurs, tandis qu'au cours de la

deuxième partie de l'année une demande accrue de produits liés aux taux d'intérêt a conduit la Banque à concentrer ses émissions sur ce segment de marché, et notamment sur les titres structurés à taux variable, à coupon à paliers, ou indexés sur l'inflation.

USD : 12 920 millions avant échanges, 7 552 millions après échanges
(en EUR : 14 383 millions, 8 231 millions)

En 2002, 12,92 milliards d'USD (14,38 milliards d'EUR) ont été collectés via 36 opérations, soit le montant annuel le plus important jamais levé par la BEI dans cette monnaie (38 % du total des ressources collectées). La stratégie de la Banque pour l'USD reste fondée sur liquidité, la transparence et la diversification des investisseurs, et comprend des émissions globales, des émissions destinées à certaines catégories d'investisseurs, ainsi que des opérations structurées.

L'admission des obligations de la BEI à la bourse de New-York permet d'atteindre un large éventail d'investisseurs.





La Banque a poursuivi sa stratégie consistant à lancer régulièrement de grandes émissions sous forme globale. Trois émissions globales ont ainsi été lancées, d'un montant de 3 milliards d'USD chacune, ce qui constitue actuellement la norme du marché pour les émissions liquides de référence. Le montant total des émissions obligataires globales en cours et lancées depuis janvier 2001 s'est établi à 17 milliards d'USD. Toutes les émissions globales de référence en cours ont été cotées à la Bourse de New-York au cours de l'année.

Des émissions en USD destinées à des marchés spécifiques (Japon, Asie, Europe), d'un montant de 2,8 milliards d'USD, ont contribué à diversifier encore davantage la clientèle BEI des investisseurs en USD. Parmi ces émissions figurent quatre transactions en eurodollars et trois émissions « uridashi », à destination d'investisseurs particuliers. En outre, 1,1 milliard d'USD ont été collectés dans le cadre d'emprunts structurés, suite à la demande des investisseurs.

Une courbe d'émissions de référence liquides a été constituée, avec 28 milliards d'USD d'encours et des prix cotés en temps réel sur les plates-formes Reuters, page « EIBUSD01 », et Bloomberg, page « EIB<GO> », par les teneurs de marché. Conformément à la politique qui vise à promouvoir la liquidité et la transparence des prix négociés pour ses obligations, la Banque encourage le courtage de ces titres sur le marché secondaire, grâce à des plates-formes électroniques réservées aux intermédiaires ou permettant les négociations entre intermédiaires et investisseurs.

GBP : 3 872 millions avant échanges, 3 905 millions après échanges

(en EUR : 6 180 millions, 6 227 millions)

Le volume total des émissions en GBP de la BEI, depuis le lancement de son premier emprunt obligataire dans cette monnaie il y a 25 ans (novembre 1977), s'élève à 38 milliards de GBP. Plus de 70% de ce volume ont été émis au cours de la période 1998-2002. À la fin de 2002, l'encours total des émissions de la Banque en GBP s'établissait à 33 milliards de GBP, soit plus de 11 % de l'indice des titres, hors emprunts d'État, libellés en GBP.

La BEI est restée pour la GBP le premier émetteur, hors emprunts d'État, avec une part de 6 % du volume d'émission sur le marché en 2002. Pour cela, elle a continué de diversifier sa base d'investisseurs. La souscription, par des compagnies d'assurance, d'obligations de la BEI en GBP sur le marché primaire a encore diminué, passant de plus de 50 % du volume d'émission en GBP de la BEI en 2000, à 40 % en 2001 et à 27 % en 2002. Les indications préliminaires laissent penser que cette tendance devrait s'inverser en 2003. La proportion d'investisseurs particuliers, des collectivités locales et des groupes de gestion de placements dans la base d'investisseurs de la Banque a quant à elle augmenté. Les investisseurs non britanniques ont vu leur part passer de 17 % à 25 %. Cette diversification a pu être atteinte en grande partie grâce au programme d'émissions en GBP destiné aux investisseurs particuliers, lancé à la fin de 2001. L'émission obligataire ciblée sur ce segment, assortie d'un coupon de 5 % et venant à échéance en 2006, a été portée à 1,3 milliard de GBP au cours de l'année. Une nouvelle émission de référence à l'intention des investisseurs particuliers, assortie d'un coupon de 4,5 % et venant à échéance



en 2008, a également été lancée et son montant a été porté à 400 millions de GBP. Le caractère attrayant des émissions de la BEI destinées aux investisseurs particuliers est renforcé par le fait que ces titres sont également souscrits par des investisseurs institutionnels et des banques. De plus, l'existence d'un groupe d'intermédiaires de détail spécialisés constitué de dix banques, qui sont nombreuses à coter ces titres sur leur système d'exécution automatisé et qui s'engagent toutes à tenir le marché de ces obligations, permet de réunir les conditions nécessaires pour proposer à tout moment des prix équitables sur le marché secondaire. La demande émanant de fonds du marché monétaire ainsi que de banques commerciales et centrales a abouti, au début de l'année, à une émission d'obligations à taux variable d'un montant de 1 milliard de GBP et arrivant à échéance en 2005.

Une attention permanente a été accordée au maintien de la liquidité des émissions de référence de la BEI placées auprès d'investisseurs institutionnels par les dix banques intermédiaires. En outre, les émissions de référence destinées aux investisseurs institutionnels et arrivant à échéance en 2004, 2005, 2006, 2011, 2021, 2025 et 2032 ont été rouvertes. Selon la revue Euroweek, « en maintenant une présence régulière sur le marché et en intervenant par l'entremise de ses groupes d'intermédiaires disciplinés, spécialisés dans les emprunts de référence et les émissions destinées aux petits investisseurs, la BEI a confirmé sa position de référence sur le marché des titres servant de substituts aux fonds d'État (« gilts ») ».

L'émission indexée sur l'inflation a été complétée par une nouvelle émission

arrivant à échéance en 2013, qui a servi à financer un prêt face-à-face à une entreprise.

Marchés européens

Pour ce qui est du marché de la couronne norvégienne, 1,9 milliard de NOK (250 millions d'EUR) ont été collectés au travers de 6 transactions. Sur le marché de la couronne danoise, l'émission à 8 ans de 400 millions de DKK (54 millions d'EUR) a représenté 16 % de l'ensemble du marché euro-obligataire en DKK.

Marchés d'Europe centrale et orientale

La contre-valeur de 533 millions d'EUR au total a été collectée via 20 transactions, soit une hausse de 75 % par rapport à l'année précédente. Sa répartition se présente comme suit : 7,165 milliards de CZK (232 millions d'EUR), 7 transactions ; 34 milliards de HUF (139 millions d'EUR), 6 transactions ; 591 millions de PLN (162 millions d'EUR), 7 transactions. Ces émissions ont fait de la BEI, en 2002, le premier émetteur (hors émetteurs souverains nationaux) sur les marchés des pays d'Europe centrale en voie d'adhésion (voir encadré).

Marchés d'Asie, de la zone Pacifique et d'Afrique du Sud

Au total, les marchés d'Asie, de la zone Pacifique et d'Afrique du Sud ont permis de collecter l'équivalent de 3,3 milliards d'EUR en 2002, représentant la moitié du nombre des transactions effectuées par la Banque au cours de l'année et 9 % des ressources collectées.

Le marché asiatique joue également un rôle clé dans la stratégie d'émission de la Banque, qui continue de bénéficier de sa solide réputation dans la région

grâce à son activité d'émission dans les monnaies de la région. Cette situation permet à la Banque de diversifier sa clientèle d'investisseurs et de proposer de nouveaux produits. Cette année, les émissions lancées au Japon ont compris des opérations structurées dans le cadre du programme d'euro-émission de notes à moyen terme, une opération structurée innovante de type « samourai » (145,8 milliards de JPY, soit 1,245 milliard d'EUR au travers de 83 transactions), et 6 émissions « uridashi » libellées en USD et en AUD (pour lesquelles 2002 a été une année record). La Banque a été le principal émetteur supranational sur le marché de Taiwan en 2002, avec un volume d'émission de 15 milliards de NTD (458 millions d'EUR). Elle s'est d'ailleurs vu décerner par le magazine Euroweek le prix de la meilleure émission de l'année en dollars taiwanais.

En dollars australiens, la Banque a réalisé 3 opérations « uridashi » (1,29 milliard d'EUR), dont la dernière a porté sur un montant de 1,285 milliard d'AUD (718 millions d'EUR) et représenté, en termes de produit net, la plus grande transaction supranationale en AUD jamais réalisée. Elle a été placée auprès de plus de 34 000 petits porteurs au Japon. La Banque a également réalisé 2 transactions en dollars de Hong-Kong et une en dollars néo-zélandais.

La BEI a une nouvelle fois été le premier émetteur international sur le marché du rand sud-africain. Le montant total collecté, via 8 transactions, a été de 1,1 milliard de ZAR (109 millions d'EUR).



Les activités de collecte dans les monnaies des futurs États membres de l'UE

Le financement des prêts consentis en monnaie locale dans les futurs États membres de l'Union européenne ainsi que le développement des marchés des capitaux de ces pays ont accédé ces dernières années au rang de priorités majeures pour la Banque. C'est en 1996 que la BEI a lancé sa première émission obligataire libellée dans la monnaie de l'un des pays candidats à l'adhésion (CZK) et depuis, elle a constamment œuvré en faveur du développement de ces marchés.

Durant les premiers temps, les activités de la Banque ont consisté essentiellement à « préparer le terrain », c'est-à-dire à débattre de la réglementation du marché des capitaux avec les autorités et les acteurs du marché de manière à mettre en place une activité d'émission efficace non seulement sur les marchés internationaux, mais également sur les principaux marchés obligataires nationaux de la région. Ces efforts ont abouti à la mise en place de contrats-cadres d'émission sur le marché intérieur de la Hongrie, de la République tchèque et de la Pologne entre 1997 et 2001.

La possibilité de proposer ses obligations à une clientèle d'investisseurs nationaux et internationaux a permis à la BEI de devenir **le plus gros émetteur de la région (hors émetteurs souverains nationaux), avec une part de marché de près de 13 %**. En 2002, le volume d'émission total de la Banque dans les futurs États membres a représenté la contre-valeur de 535 millions d'EUR, soit une hausse de plus de 75 % par rapport à 2001. La croissance cumulée des émissions de la Banque dans ces pays au cours des quatre dernières années a dépassé 50 % par an.

La stratégie de la Banque a maintenant évolué vers l'augmentation d'émissions existantes pour assurer leur liquidité et leur donner la taille d'émissions de référence ; l'allongement et l'amélioration de la courbe des échéances ; et l'offre de nouveaux instruments aux investisseurs dans les futurs États membres. C'est ainsi que la Banque a lancé, en 2002, une émission obligataire à 15 ans en zlotys polonais (PLN) et une émission à 20 ans en couronnes tchèques (CZK). En juin, la Banque a lancé la toute première émission euro-confluente d'obligations à coupon dégressif libellée en forints hongrois (HUF), conçue pour attirer les investisseurs internationaux intéressés par les possibilités de transférabilité entre le HUF et l'EUR. Cette émission a reçu du magazine Euroweek le prix 2002 de la meilleure émission dans la monnaie d'un pays émergent.

Étant donné que la Banque a l'intention d'étendre ses activités de prêt en monnaie locale dans la région, la croissance de son activité d'émission dans les monnaies de la région devrait se poursuivre en 2003 et au-delà. Dans le même temps, la Banque étudiera une expansion de ses activités sur les marchés des capitaux d'autres pays en voie d'adhésion.

Émissions de la BEI dans les futurs États membres (contre-valeur en millions d'EUR)

	1998	1999	2000	2001	2002
Marché intérieur	28	134	83	61	212
Marché international	73	66	121	243	323
Total	101	200	204	304	535



Coopération avec le secteur bancaire

Le Groupe BEI entretient une intense coopération avec le secteur bancaire, tant pour ses emprunts sur les marchés des capitaux que pour ses activités de financement de prêts, prises de participation ou garanties. Cette coopération est indispensable pour que le Groupe BEI puisse :

- contribuer au financement d'un nombre élevé de projets individuels de grande taille en ayant recours, dans des cas appropriés, à l'intermédiation ;
- recourir aux garanties adéquates pour le financement de projets individuels privés, le tiers de garanties offertes à la Banque l'étant par des banques ou institutions financières ;
- assumer, grâce à son expérience dans l'évaluation de projets à long terme, son rôle de catalyseur dans la mise en place de « tours de table » solides, offrant les meilleures conditions de taux et de durée ;
- contribuer, par l'octroi de prêts globaux, au financement des municipalités et des promoteurs de projets d'infrastructures de petite ou moyenne dimension ;
- soutenir, par ses prêts globaux ou l'intervention de sa filiale le FEI, l'activité des PME en améliorant leur environnement financier et catalysant l'engagement du secteur bancaire dans ce secteur.

La coopération avec le secteur bancaire est exprimée par la gamme diversifiée et performante de produits financiers du Groupe.

Produit important en faveur des petits ou moyens investissements, les prêts globaux de la BEI sont aujourd'hui relayés par quelques 280 banques ou institutions financières dans et hors de l'Union. Outre leur action sur le développement du secteur financier local, ils permettent également aux PME et collectivités locales de garder un lien de proximité avec les banques. Les prêts globaux se diversifient pour s'adresser désormais également aux banques régionales (répondant ainsi à l'objectif du soutien à l'investissement dans les zones défavorisées), et à des intermédiaires plus spécialisés, dans les secteurs de l'environnement, de l'audiovisuel ou des hautes technologies par exemple.

La BEI assure également le cofinancement de projets de taille moyenne ou plus grande. Agissant en complémentarité du secteur bancaire, les financements de la BEI, concentrés sur le long terme et pouvant prendre la forme de financements structurés ou intermédiés, diversifient les sources et les formes de financement des entreprises et optimisent ainsi leurs plans de développement. Soucieuse d'élargir la palette de ses produits pour répondre aux besoins de l'économie, la BEI mène, en concertation avec ses partenaires du secteur bancaire européen, une réflexion quant à la définition d'une nouvelle forme de financements adaptés aux entreprises de taille intermédiaire.

Enfin, active à la fois dans l'Union et dans les pays tiers, la BEI est à même, en coopération avec le secteur bancaire, d'appuyer les stratégies de groupe des

grands opérateurs en favorisant leurs projets dans l'Union, comme leurs investissements directs étrangers dans les pays tiers.

Pour sa part, le FEI est également en prise avec le secteur financier et bancaire :

- soit dans le cadre de financements de fonds de capital-risque, pour partie opérés par des filiales spécialisées de groupes de banques ;
- soit en apportant des mécanismes de garanties à des portefeuilles d'investissement de banques en faveur de PME.

Dans un cas comme dans l'autre, le FEI apporte son expertise et une valeur ajoutée forte.

Le fonctionnement du Groupe BEI





Partenaire des institutions européennes, en prise avec la société civile

Banque publique dont la raison d'être est de soutenir les objectifs de l'Union par la mise en œuvre des orientations de financement définies par ses Gouverneurs endéans le cadre tracé par les Conseils européens, la BEI doit concilier une exigence d'efficacité opérationnelle avec un impératif de communication efficace et la volonté de nouer des partenariats avec toutes les parties prenantes à ses activités.

Partenariat avec les représentants élus des citoyens européens

En 2002, la BEI, au nom du Groupe, a intensifié le dialogue avec le **Parlement européen**, caractérisé par la participation à plusieurs réunions de commissions parlementaires (dont, en particulier, la Commission économique et monétaire) ; le temps fort de ce dialogue est l'examen en séance plénière, avec la participation du Président de la Banque, du « Rapport annuel du Parlement sur le suivi des activités de la BEI », intervenu en novembre 2002. Les échanges de vues entre membres du Comité de direction de la Banque et parlementaires permettent aux représentants élus des citoyens de l'Union de mieux connaître l'action du Groupe, et à celui-ci d'entendre de vive voix les priorités du Parlement européen quant aux politiques de l'Union. Cette relation continue de travail permet également au Parlement d'intégrer l'action du Groupe BEI dans l'accomplissement de ses responsabilités législatives, budgétaires et de contrôle politique, renforçant ainsi la cohérence des actions de l'Union au bénéfice de ses citoyens.

Complétant cette stratégie d'ouverture, la BEI s'est également rapprochée du **Comité économique et social européen** mettant à profit le rôle renforcé du Comité, tel que défini par le Traité de Nice, en tant qu'interface entre les instances de l'Union et la société civile. Faisant suite à une visite du Président et de membres du Comité à Luxembourg, le Président de la Banque s'est adressé, en janvier, à l'assemblée plénière du CES.



*Philippe Maystadt
en séance plénière du
Parlement européen*



Coopération avec le Conseil

Parallèlement, la Banque est régulièrement présente au **Conseil Ecofin** et à ses instances préparatoires, mettant à disposition son expertise du financement d'investissements.

En outre, l'année 2002 a confirmé le recours de plus en plus fréquent par le **Conseil européen** aux capacités de la Banque ou du FEI pour assurer la réalisation de nouvelles actions communautaires mettant en œuvre des instruments bancaires ou financiers. Ce fut le cas lors des Conseils de *Barcelone*, en mars, et de *Séville*, en juin, invitant le Groupe BEI à intensifier ses activités dans les domaines de la connaissance et de l'innovation et à renforcer le partenariat financier avec les pays partenaires méditerranéens. De plus, le Conseil européen de *Copenhague*, en décembre, outre la finalisation des aspects institutionnels et juridiques relatifs à l'adhésion de nouveaux États membres (parmi lesquels les dispositions relatives à la BEI), a souligné le rôle déterminant des financements de la Banque dans la préparation des pays candidats et leur future intégration.

Enfin, il y a lieu de relever le « **Conseil compétitivité** » de novembre qui a réuni les Ministres de l'Industrie et de la Recherche et invité le Groupe à intensifier ses activités en faveur des nouvelles technologies, en particulier pour le renforcement des fonds propres des entreprises en phase de développement.

Relations renforcées avec la Commission européenne

Le Groupe BEI a également resserré ses liens opérationnels avec la **Commission** afin d'améliorer les synergies entre prêts de la Banque, interventions du FEI et moyens budgétaires de l'Union en soutien d'objec-

tifs communs. Des procédures plus efficaces de consultation de la Commission sur les propositions de prêts de la Banque ont été définies et deux importants accords ont été conclus dans le domaine de la protection de l'environnement et de la société de l'information. En outre, l'année 2002 a vu l'accord relatif à la complémentarité des actions des deux institutions au soutien de la R&D en Europe pleinement porter ses fruits, ainsi qu'en témoignent les synergies mises en place dans le contexte du 6ème Programme-cadre Recherche et plusieurs cofinancements de projets majeurs dans ce secteur.

Par ailleurs, la pratique d'une rencontre annuelle entre le Collège des Commissaires et le Comité de direction de la Banque est à présent établie et complétée par une quinzaine de réunions de travail, au niveau des directeurs généraux des deux institutions, destinées à intensifier les relations opérationnelles dans les domaines du développement régional, de la préparation des pays candidats à l'adhésion, de la R&D, du soutien à la compétitivité des entreprises, de la société de l'information, de l'éducation et de la culture (dont l'audiovisuel) et des politiques d'aide et de coopération en faveur des pays tiers, méditerranéens et ACP en particulier.

Enfin, faisant suite à un accord de gestion, signé en 2001, confiant au FEI l'exécution du budget opérationnel de la DG-Entreprise à travers le « programme pluriannuel pour les entreprises » (MAP), le Fonds et la Direction générale de la Politique régionale de la Commission ont passé un accord sur la prestation de conseils de la part du FEI pour le développement des activités de capital-risque et de garanties en faveur des PME dans les régions les moins avancées de l'Union.



Transparence et dialogue avec la société civile

Au cours de l'exercice, la Banque a intensifié sa politique de **transparence**, notamment par l'adoption d'une nouvelle déclaration de politique d'information ainsi que de nouvelles règles d'accès du public à ses documents, en ligne avec les principes et limites de la législation communautaire la plus récente en ce domaine (Règlement CE 1049/2001). Reconnaisant qu'il est légitime que le public s'intéresse à ses activités, la Banque a pour objectif de fournir le plus d'indications sur son mode de fonctionnement, ses actions et ses projets, tout en réalisant un équilibre avec la nécessaire confidentialité bancaire de ses opérations et l'intégrité du processus de ses décisions.

Dans ce cadre, la BEI a significativement développé son site internet (www.bei.org) qui, avec plus de 850 000 visiteurs annuellement, constitue la principale interface entre la Banque et le public. Ainsi, la BEI publie désormais sur l'Internet :

- **ses stratégies opérationnelles**, par la mise en ligne de son Plan d'Activité et de ses politiques sectorielles, en particulier celles relatives à l'environnement, au développement durable, au changement climatique, à la promotion des énergies renouvelables et à la préparation des pays candidats à l'adhésion ;
- **la liste des projets en cours d'examen**, sous réserve, s'il y a lieu, de la protection des intérêts légitimes de confidentialité opérationnelle de la Banque et de ses contreparties ; chaque projet publié est assorti d'une

information détaillée sur les paramètres de l'investissement envisagé ;

- **des notices explicatives détaillées** sur ceux des projets déjà financés qui font l'objet d'une attention particulière de la part de groupes d'intérêt ;
- des exposés sur les **procédures et méthodes d'évaluation**, le cycle d'un projet, ainsi que sur les structures de suivi des investissements financés.

Cet effort de transparence est prolongé par *un dialogue continu avec la société civile à travers les ONG*. Au cours de l'année, la Banque a participé à 4 réunions tenues par des ONG sur des aspects sectoriels de ses activités, et elle a elle-même organisé une table-ronde, en juin, à Copenhague sur la problématique du développement durable et de la réhabilitation de situations dégradées affectant les eaux en Mer Baltique. Une session particulière était également organisée à l'attention des ONG sur la nouvelle politique d'information de la BEI. Parallèlement, la Banque a poursuivi ses échanges de correspondances et d'informations avec diverses organisations faisant part de leurs préoccupations sur des projets susceptibles d'un financement et répondu à plusieurs demandes d'information de la part de chercheurs des milieux académiques effectuant des études sur ses activités.

La gouvernance de la BEI

Le **Conseil des gouverneurs** réunit les ministres désignés par chacun des États membres, généralement les Ministres des finances. Il définit les orientations de la politique de crédit, approuve les comptes et le bilan annuels, décide de la participation de la

Banque à des opérations de financement à l'extérieur de l'Union et des augmentations de capital. Il nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification.

Le **Conseil d'administration** assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions du

Traité et des Statuts, et avec les directives générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Il a compétence exclusive pour décider des prêts, des garanties et des emprunts. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans, renouvelable, sur désignation des États membres ; ils sont responsables uniquement devant la Banque. Le Conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et 13 suppléants, dont respectivement 24 et 12 sont désignés par les États membres ; un administrateur et un suppléant sont désignés par la Commission européenne.

Le **Comité de direction** est l'organe exécutif collégial et permanent de la Banque ; il comprend 8 membres. Sous l'autorité du Président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion courante de la Banque et recommande au Conseil d'administration des décisions dont il assure ensuite l'exécution. Le Président de la Banque préside les réunions du Conseil d'administration. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement devant la Banque ; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration, pour une période de six ans.

Les trois membres du **Comité de vérification** sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans renouvelable. Depuis 1996, le Comité comprend également un observateur, qui est nommé chaque année pour un mandat d'une durée d'un an. Organe indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et vérifie la régularité de ses livres. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que de la Déclaration du Comité, avant d'approuver le Rapport annuel du Conseil d'administration.



Séance du Conseil des gouverneurs



Le Comité de vérification



L'effet de l'élargissement sur la gouvernance de la BEI

L'arrivée programmée pour 2004, au sein de l'Union européenne de dix nouveaux États membres et la perspective de l'adhésion prochaine de deux autres ont nécessité l'adaptation des statuts de la BEI tels qu'ils sont annexés au Traité d'adhésion. A cet effet, le Conseil Ecofin a arrêté, lors de sa séance du 5 novembre 2002, des conclusions visant à adapter le capital et la gouvernance de la Banque. Un Protocole annexé au Traité d'adhésion apportera les amendements corrélatifs aux statuts de la BEI.

Capital : indépendamment de l'augmentation de capital (de 100 à 150 milliards d'euros), décidée par le Conseil des gouverneurs en juin 2002 et qui a pris effet au 1^{er} janvier 2003, il est prévu que les dix nouveaux États membres souscrivent au capital de la Banque au moment de l'entrée en vigueur du Traité d'adhésion prévue pour le 1^{er} mai 2004. A l'identique des États membres actuels, leur participation reflètera leur poids économique dans l'Union européenne (exprimé en PNB) et sera versée selon un échéancier de huit versements pour la partie libérée du capital souscrit.

A cette occasion, l'Espagne portera sa participation au capital souscrit à environ 10 %, en apportant une contribution financière complémentaire, également selon un échéancier de huit versements.

Au total, le capital souscrit de la Banque s'élèvera, après complète réalisation de ces opérations, à plus de 163,7 milliards d'euros.

Conseil des gouverneurs : chaque nouvel État membre aura un représentant au Conseil des gouverneurs. Il s'agit habituellement du Ministre des Finances.

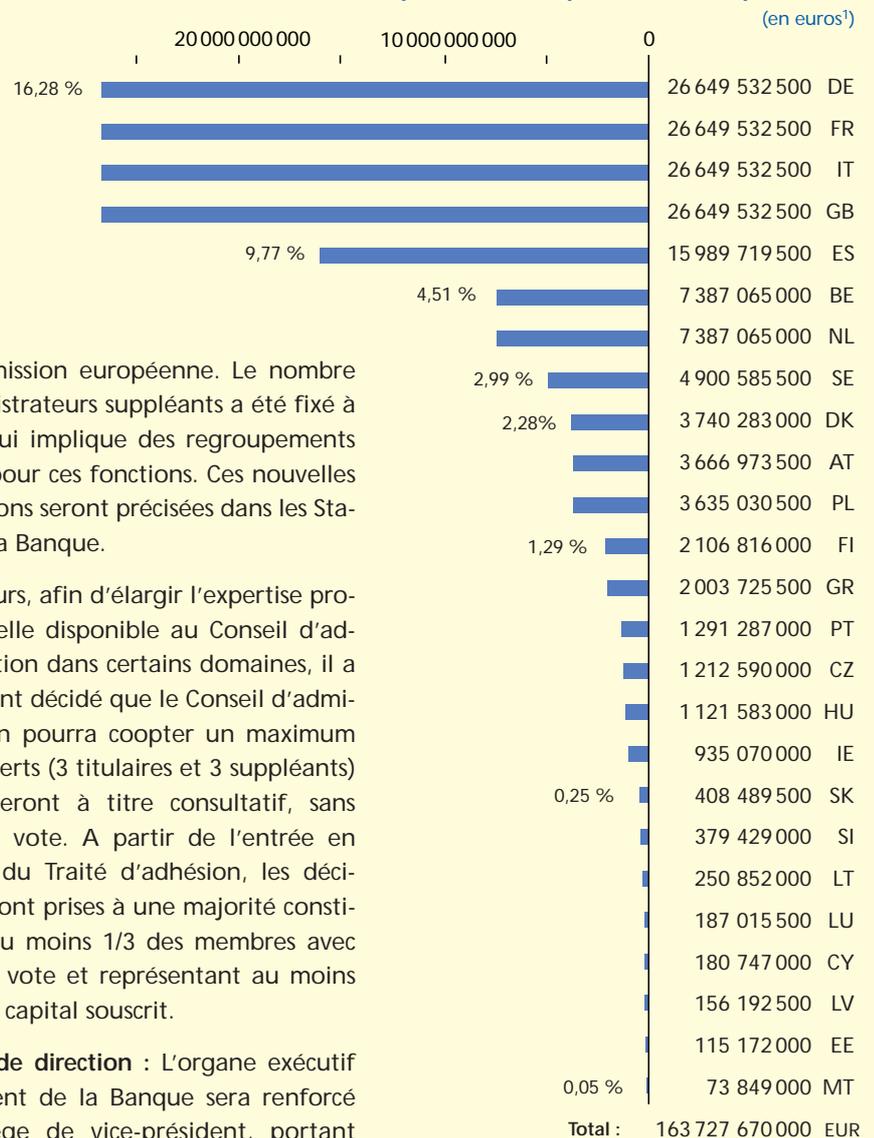
Conseil d'administration : pour conserver à cette instance une dimension compatible avec l'efficacité, il a été décidé qu'à compter de l'adhésion des 10 nouveaux pays, chaque État membre n'aura droit qu'à un seul administrateur, portant ainsi le total à 25 administrateurs auxquels s'ajoute un administrateur représentant

la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants a été fixé à 16, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions. Ces nouvelles dispositions seront précisées dans les Statuts de la Banque.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, il a également décidé que le Conseil d'administration pourra coopter un maximum de 6 experts (3 titulaires et 3 suppléants) qui siègeront à titre consultatif, sans droit de vote. A partir de l'entrée en vigueur du Traité d'adhésion, les décisions seront prises à une majorité constituée d'au moins 1/3 des membres avec droit de vote et représentant au moins 50 % du capital souscrit.

Comité de direction : L'organe exécutif permanent de la Banque sera renforcé d'un siège de vice-président, portant ainsi le nombre de membres de 8 à 9. Cette augmentation prend en compte également la seconde phase de l'élargissement.

Future répartition du capital de la BEI après 2004



(1) Les montants indiqués pour les nouveaux États membres sont indicatifs et basés sur les chiffres prévisionnels 2002 publiés par Eurostat (New CRONOS).



Le Comité de direction de la BEI

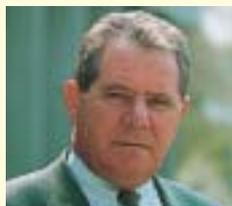
La direction collégiale de la Banque et
les responsabilités de supervision de ses membres

Philippe MAYSTADT
Président de la Banque et de
son Conseil d'administration



- Relations avec le Parlement européen
- Questions institutionnelles
- Rapports du Contrôleur financier et de l'Audit interne
- Risques de crédit
- Ressources humaines
- Gouverneur de la BERD

Wolfgang ROTH
Vice-président



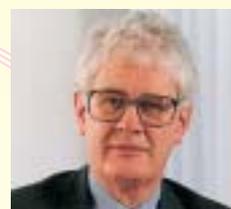
- Financements en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion
- Politique d'information et de communication
- Politique d'égalité des chances
- Extension du siège et Bâti-ments
- Vice-gouverneur de la BERD

Ewald NOWOTNY
Vice-président



- Financements en Autriche, Suède, Finlande, Islande, Norvège, Slovénie, en Turquie et dans les Balkans ; relations avec la Suisse
- Etudes économiques et financières
- Réseaux transeuropéens
- Initiative de la « dimension nordique »
- Liaison avec la NIB

Peter SEDGWICK
Vice-président



- Financements au Royaume-Uni
- Protection de l'environnement
- Relations avec les ONG ; Ouverture et transparence
- Risques opérationnels
- Audit interne et externe et relations avec le Comité de vérification
- Relations avec la Cour des comptes européenne
- Membre du Conseil d'administration du FEI

Isabel MARTÍN CASTELLÁ
Vice-présidente



- Financements en Espagne, au Portugal, en Belgique, au Luxembourg, en Amérique latine et en Asie
- Financements structurés et nouveaux instruments de prêt ; Sécuritisation
- Affaires juridiques (aspects opérationnels)
- Liaison avec la BIAD et la BASD

Michael G. TUTTY
Vice-président



- Financements en Irlande, au Danemark, aux Pays-Bas, dans les pays ACP et en Afrique du Sud
- Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou
- Evaluation des projets et évaluation ex-post des opérations
- Développement régional
- Prêts globaux (aspects généraux)
- Formation professionnelle
- Liaison avec la BAD

Gerlando GENUARDI
Vice-président



- Financements en Italie, en Grèce, à Chypre et à Malte
- Budget
- Comptabilité et contrôle du risque financier
- Technologies de l'information

Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ
Vice-président



- Financements en France, au Maghreb, au Machrek, en Israël, à Gaza et en Cis-jordanie
- Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)
- Politiques financières
- Marchés des capitaux
- Trésorerie

Structure des services

(situation au 1^{er} juin 2003)

Secrétariat général et Affaires juridiques



Eberhard UHLMANN
Secrétaire général et
Directeur général des
Affaires juridiques

Réalisation des recommandations d'audit, Développement du Groupe BEI

Helmut KUHRT

Gestion des ressources et élargissement

Ferdinand SASSEN

Administration générale



Rémy JACOB
Secrétaire général adjoint

Information et communication

Henry MARTY-GAUQUIÉ
Directeur

Communication et transparence

Adam McDONOUGH
Patricia TIBBELS

Relations avec les médias

Paul Gerd LÖSER

Gestion des archives et de l'information

Marie-Odile KLEIBER
Directeur associé
Duncan LEVER

Achats et services administratifs

Manfredo PAULUCCI de CALBOLI

Gestion de l'environnement de travail

Agustin AURÍA

Traduction

Georg AIGNER
Kenneth PETERSEN

Services juridiques pour les Opérations de Prêts



Alfonso QUEREJETA
Directeur

Politique opérationnelle et Balkans

Roderick DUNNETT
Directeur associé

Allemagne, Autriche, Pays d'adhésion

Gerhard HÜTZ
Gian Domenico SPOTA

Espagne, Portugal

Ignacio LACORZANA

Royaume-Uni, Irlande, Pays nordiques

Patrick Hugh CHAMBERLAIN

Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas

Pierre ALBOUZE

Grèce, Italie, Chypre, Malte

Manfredi TONCI OTTIERI

Méditerranée (FEMIP), Afrique, Caraïbes, Pacifique (Facilité d'investissement Cotonou), Amérique latine et Asie

Regan WYLIE-OTTE

Affaires inter-institutionnelles et Bureau de Bruxelles

Dominique de CRAYENCOUR
Directeur

Jack REVERSADE

Services juridiques pour les Affaires communautaires et financières

Marc DUFRESNE
Directeur

Jean-Philippe MINNAERT
(Délégué à la protection des données)
Luigi LA MARCA

Aspects juridiques des Affaires financières

Nicola BARR

Aspects juridiques des Affaires institutionnelles et de personnel

Carlos GOMEZ DE LA CRUZ

Planning, budget et contrôle

Theoharry GRAMMATIKOS
Directeur associé

Affaires institutionnelles

Evelyne POURTEAU
Directeur associé

Gudrun LEITHMANN-FRÜH

Instances dirigeantes, Secrétariat, Protocole

Hugo WOESTMANN
Directeur associé

Direction des Prêts - Europe



Terence BROWN
Directeur général

Royaume-Uni, Irlande, Pays nordiques

Thomas BARRETT
Directeur

Banques, industrie et titrisation

Bruno DENIS

Infrastructures économiques

Tilman SEIBERT
Alain TERRAILLON

Financements structurés et opérations de partenariat public-privé (PPP)

Cheryl FISHER

Pays nordiques

Michael O'HALLORAN

Espagne, Portugal

Directeur

Espagne - PPP, infrastructures, secteur social et urbain

Christopher KNOWLES
Marguerite McMAHON

Espagne - Banques, industrie, énergie et télécommunications

Fernando de la FUENTE

Bureau de Madrid
Alberto BARRAGÁN

Portugal

Rui Artur MARTINS

Bureau de Lisbonne
David COKER

France, Benelux

Laurent de MAUTORT
Directeur

France - Infrastructures

Jacques DIOT

France - Entreprises

Constantin SYNADINO

Belgique, Luxembourg, Pays-Bas

Henk DELSING
Directeur associé

Allemagne, Autriche

Joachim LINK
Directeur

Bureau de Berlin
Franz-Josef VETTER

Allemagne (Länder du nord)

Peggy NYLUND GREEN

Allemagne (Länder du sud)

Heinz OLBERS

Autriche, énergie et télécommunications en Allemagne

Paolo MUNINI

Pays d'adhésion

Emanuel MARAVIC
Directeur

Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Euratom

Grammatiki TSINGOU-PAPADOPEIROU
Directeur associé

Hongrie, Slovaquie

Cormac MURPHY

Bulgarie, Roumanie

Rainer SAERBECK

République tchèque, Slovaquie

Jean VRLA

Investissement étranger direct (IED) et institutions financières

Italie, Grèce, Chypre, Malte

Thomas HACKETT
Directeur

Infrastructure

Bruno LAGO
Directeur associé

Energie, environnement et télécommunications

Alexander ANDÒ

Industrie et banques

Jean-Christophe CHALINE

Grèce

Themistoklis KOUVARAKIS

Soutien aux opérations

Jürgen MOEHRKE
Coordinateur opérationnel principal

Coordination

Dominique COURBIN
Richard POWER

Informatique et informations sur la gestion

Thomas FAHRMANN

Soutien à l'activité de prêt

Ralph BAST

Direction des Prêts - Autres pays

Jean-Louis BIANCARELLI
Directeur général



Service de Conseil pour les questions économiques de développement

Daniel OTTOLENGHI
Economiste en chef pour le développement
Directeur associé

Méditerranée / FEMIP et Balkans

Antonio PUGLIESE
Directeur

Appui au secteur privé

Alain SÈVE

Maghreb

Bernard GORDON

Machrek, Moyen Orient

Jane MACPHERSON

Bureau du Caire
Luigi MARCON

Turquie, Balkans

Patrick WALSH

Afrique, Caraïbes, Pacifique (Facilité d'investissement Cotonou)

Martin CURWEN
Directeur

Ressources et développement

Jacqueline NOËL
Directeur associé
David WHITE

Gestion Porte-feuille et stratégie

Flavia PALANZA

Afrique occidentale et sahélienne

Gustaaf HEIM

Afrique centrale et orientale

Tassilo HENDUS

Afrique australe et Océan indien

Justin LOASBY

Caraïbes et Pacifique

Stephen MCCARTHY

Amérique latine et Asie

Claudio CORTESE
Directeur

Amérique latine

Asie

Matthias ZÖLLNER

Direction des Finances

René KARSENTI
Directeur général



Marchés des capitaux

Barbara BARGAGLI PETRUCCI
Directeur

Euro

Carlos FERREIRA DA SILVA

Europe (Hors-euro), Afrique

David CLARK

Amériques, Asie, Pacifique

Carlos GUILLE

Relations avec les investisseurs et marketing

Trésorerie

Anneli PESHKOFF
Directeur

Gestion des liquidités

Francis ZEGHERS

Gestion actif/passif

Jean-Dominique POTOCKI

Gestion du portefeuille

James RANAIVOSON

Prévisions et règlement des opérations

Francisco de PAULA COELHO
Directeur

Back-office Prêts

Gianmaria MUSELLA

Back-office Trésorerie

Yves KIRPACH

Back-office Emprunts

Erling CRONQVIST

Développement systèmes, base de données prêts

Charles ANIZET

Politique financière, GAP et gestion des risques de marché

Alain GODARD
Henricus SEERDEN

Coordination

Henri-Pierre SAUNIER

Direction des Projets

Michel DELEAU
Directeur général



Mateo TURRÓ CALVET
Directeur associé

(Réseaux transeuropéens et PPP)

Études économiques et financières

Eric PERÉE

Soutien à la stratégie

Patrice GÉRAUD
Directeur

Gianni CARBONARO
(Développement régional)

Politiques de prêt

Guy CLAUSSÉ

Guy BAIRD (Bureau de Bruxelles)

Gestion de la qualité

Angelo BOIOLI

Gestion des ressources

Daphné VENTURAS
Directeur associé

Unité « Environnement »

Peter CARTER

Infrastructures

Christopher HURST
Directeur

Andrew ALLEN
(Infrastructures générales et gestion des ressources)

Axel HÖRHAGER
(Balkans et coordination économique)

Transport rail et route

José Luis ALFARO
John SENIOR

Transport aérien, maritime et urbain

Philippe OSTENC
(Passation des marchés)

Eau et assainissement

José FRADE

Énergie, télécommunications, gestion des déchets

Günter WESTERMANN
Directeur

Électricité, énergies renouvelables et gestion des déchets

René van ZONNEVELD
Heiko GEBHARDT

Pétrole et gaz

Gerhardus van MUISWINKEL
François TREVOUX

Télécommunications et technologies de l'information

Carillo ROVERE

Industrie et services

Constantin CHRISTOFIDIS
Directeur

Bernard BÉLIER

Ressources primaires et sciences de la vie

Jean-Jacques MERTENS
John DAVIS

Industries manufacturières et services

Hans-Harald JAHN
Pedro OCHOA
Peder PEDERSEN

Capital humain

Stephen WRIGHT

Risques de crédit

Pierluigi GILBERT
Directeur général



Opérations

Per JEDEFORS
Directeur

Infrastructure et industrie

Stuart ROWLANDS

Risque financement de projets

Klaus TRÖMEL

Banques

Georg HUBER

Méthodologies de risques de crédit et produits dérivés

Luis GONZALEZ-PACHECO

Coordination et support

Elisabeth MATIZ

Ressources humaines

Andreas VERYKIOS
Directeur



Budget et intégration horizontale

Zacharias ZACHARIADIS
Directeur associé

Ressources

Jörg-Alexander UEBBING
Directeur associé

Développement

Luis GARRIDO

Administration

Michel GRILLI

Évaluation des opérations

Horst FEUERSTEIN
Directeur



Juan ALARIO GASULLA
Guy BERMAN
Campbell THOMSON

Contrôle financier

Patrick KLAEDTKE
Contrôleur financier



Luis BOTELLA MORALES
Contrôleur financier adjoint

Comptabilité Groupe BEI

Comptabilité tiers et dépenses administratives

Frank TASSONE

Contrôle interne et contrôle de gestion

Antonio ROCA IGLESIAS

Technologies de l'information

Luciano DI MATTIA
Directeur



Systèmes existants et soutien aux applications

Joseph FOY
Ernest FOUSSE

Progiciels pour activités de base (Luciano DI MATTIA)

Prêts, publications Intranet/Internet, budget
Simon NORCROSS

Infrastructure

José GRINCHO

Audit interne

Peter MAERTENS
Chef de l'Audit interne



Siward de VRIES

Conseiller du Comité de direction

pour les questions de stratégie et de négociation du Groupe BEI
Francis CARPENTER
Directeur général



Économiste en chef

Alfred STEINHERR



La gouvernance du FEI

Le FEI est dirigé et administré par les trois organes suivants :

- l'Assemblée générale de tous les actionnaires (BEI, Union européenne, 28 banques), qui se réunit au moins une fois par an ;
- le Conseil d'administration, qui se compose de sept membres et décide des opérations du Fonds ;
- le Directeur général, qui assure la gestion du Fonds en conformité avec les dispositions des statuts et avec les orientations et principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration.

Enfin, les comptes du Fonds sont vérifiés par un Collège de trois commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale.

La structure du FEI



Francis CARPENTER Directeur général

Thomas MEYER *Chef de la division Gestion et suivi des risques*

Robert WAGENER Secrétaire général

Marc SCHUBLIN *Chef de la division Coordination institutionnelle et stratégique, conseil*

Maria LEANDER *Chef de la division Services juridiques*

Susanne RASMUSSEN *Responsable des ressources humaines et de la gestion de l'environnement de travail*

Frédérique SCHEPENS *Responsable de la comptabilité et de la trésorerie*

John A. HOLLOWAY Directeur des opérations

Jean-Philippe BURCKLEN *Chef de la division Opérations de capital-risque 1 (Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni)*

Kim KREILGAARD *Chef de la division Opérations de capital-risque 2 (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Portugal, Suède, pays candidats)*

Alessandro TAPPI *Chef de la division Garanties*

Frank TASSONE *Chef de la division Développement produits et études*



Le fonctionnement du Groupe BEI

En 2002, la Banque a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir la transparence, la responsabilisation et la modernisation de ses politiques en matière de personnel. La délégation, aux différentes directions, de compétences en matière budgétaire et de gestion du personnel a notamment été menée à bien.

Organisation et structures

En août 2002, M. Eberhard Uhlmann a été nommé au poste de Secrétaire général et de Directeur général des Affaires juridiques de la Banque. La Banque a continué d'adapter sa structure organisationnelle tout au long de 2002, notamment pour tenir compte de nouvelles évolutions stratégiques : FEMIP, Facilité d'investissement pour les pays ACP et élargissement prochain de l'Union européenne ; dans la perspective, précisément, de l'élargissement de l'UE, la Banque a commencé à recruter des ressortissants des pays en voie d'adhésion. L'organigramme, présenté aux pages 47 et suivantes du présent rapport, est régulièrement actualisé sur le site internet de la BEI (www.bei.org).

Représentation du Personnel

En 2002, le Collège des représentants du personnel (RP) a poursuivi avec le Département des ressources humaines (RH) le travail précédemment engagé sur le développement et la mise à jour du règlement du personnel. Les travaux entre RH et les RP sont conduits par l'intermédiaire de groupes de travail sur

des questions importantes, tant pour le personnel que pour la direction, parmi lesquels peuvent être mentionnés ceux qui s'occupent des appréciations annuelles et des rémunérations. Une grande partie des discussions entre RH et les RP est aussi réalisée au sein d'un grand nombre de Comités paritaires. Parmi ceux-ci, le comité paritaire pour la santé, l'hygiène et les conditions de travail dont l'activité a pris un élan considérable au cours de la dernière année dans le but de mettre en phase les pratiques de la Banque avec les meilleures pratiques européennes en termes de prévention et protection des travailleurs.

Égalité des chances

Le Comité paritaire pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (COPEC) veille à la mise en œuvre de la politique de l'égalité des chances au niveau des carrières, du recrutement, de la formation et des infrastructures sociales. L'année dernière, le Comité a plus particulièrement contribué à la mise en place réussie de la nouvelle politique de la Banque en matière de congé parental ; il a aussi mis en évidence la nécessité de recruter un conseiller d'orientation pour la gestion des carrières, proposition qui a été reçue favorablement.

Développement individuel

La Banque a continué à investir dans le développement des compétences et des connaissances de son personnel. Ainsi,

un programme triennal intitulé « Management Skills Development », a été lancé en 2002 ; axé sur la gestion quotidienne des ressources humaines, il a été spécialement conçu pour répondre aux besoins des managers.

Protection des données à caractère personnel

En 2002, la Banque a nommé un délégué à la protection des données personnelles, en application des dispositions du Règlement CE relatif à la protection des droits des individus pour ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel.

Effectif

À la fin du mois de décembre 2002, l'effectif de la Banque était de 1 113 personnes, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

Le FEI

Le 1er août 2002, le Conseil d'administration du FEI a nommé Francis Carpenter Directeur général. La structure du FEI s'est recentrée autour de trois divisions principales : Gestion des risques, Secrétariat Général et Opérations. Le FEI compte aujourd'hui 59 employés (en progression de 18 % par rapport à 2001), pour la plupart affectés aux opérations.



Bilan simplifié du Groupe BEI

Bilan au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2002	PASSIF	31.12.2002
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	16 100	1. Dettes envers des établissements de crédit :	
		a) à vue	0
		b) à terme ou à préavis	1 182 667
			<u>1 182 667</u>
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 530 847	2. Dettes représentées par des titres :	
		a) bons et obligations en circulation	193 210 101
		b) autres	898 071
			<u>194 108 172</u>
3. Créances sur les établissements de crédit :		3. Autres passifs	
a) à vue	118 433	a) bonifications d'intérêt reçues d'avance	289 954
b) autres créances	9 947 089	b) créditeurs divers	1 036 001
c) prêts	92 414 790	c) divers	46 994
	<u>102 480 312</u>	d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies	3 549 176
4. Créances sur la clientèle :		e) valeurs de remplacement négatives	5 446 623
* Prêts	103 506 204		<u>10 368 748</u>
* Provisions spécifiques	- 175 000	4. Comptes de régularisation	3 896 429
	<u>103 331 204</u>	5. Provisions pour risque et charges	
5. Obligations et autres titres à revenu fixe :		a) fonds de pension du personnel	517 755
a) des émetteurs publics	3 376 557	b) provision pour garanties données	42 357
b) d'autres émetteurs	6 057 698		<u>560 112</u>
	<u>9 434 255</u>	6. Part des intérêts minoritaires	217 732
6. Actions et autres titres à revenu variable	888 286	7. Capital	
7. Actifs incorporels	9 848	a) souscrit	100 000 000
8. Actifs corporels	117 645	b) non appelé	- 94 000 000
9. Autres actifs			<u>6 000 000</u>
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME	282	8. Réserves consolidées	
b) débiteurs divers	1 088 401	a) fonds de réserve	10 000 000
c) Valeurs du remplacement positives	13 594 484	b) réserve supplémentaire	3 571 323
	<u>14 683 167</u>	c) réserve spéciale complémentaire	750 000
			<u>14 321 323</u>
10. Comptes de régularisation	2 185 440	9. Fonds affectés au mécanisme de financement structuré	250 000
		10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque	1 499 091
		11. Fonds pour risques bancaires généraux après affectation du résultat	1 105 000
		12. Résultat de l'exercice	
		avant affectation	1 192 830
		affectation de la période au fond pour risques bancaires généraux	- 25 000
			<u>1 167 830</u>
		résultat restant à affecter	1 167 830
	<u>234 677 104</u>		<u>234 677 104</u>



Le résultat de l'exercice 2002

Avant dotation aux provisions, réductions de valeur et résultat exceptionnel (déduction faite des participations minoritaires), le résultat pour l'exercice 2002 s'établit à 1 347 millions d'euros et le résultat net s'élève à 1 168 millions d'euros.

Pour l'exercice 2002, la dotation au Fonds pour risques bancaires généraux est de 25 millions d'euros et, pour ce qui concerne les opérations de capital-risque, les réductions de valeur et la provision pour garanties émises se montent à 144 millions d'euros.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 747 millions d'euros en 2002, ce qui représente un rendement global moyen de 3,58 % pour l'exercice.

Les dépenses administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 225 millions d'euros en 2002.

La comptabilisation à leur juste valeur des produits dérivés, en application de la norme comptable internationale 39 (IAS 39), a eu un impact négatif de 324 millions d'euros sur les fonds propres du groupe BEI. Cet impact négatif correspond à la comptabilisa-

tion au 31/12/2002 d'opérations d'échange de taux d'intérêt conclues entre 1999 et 2002 pour couvrir la position globale de taux d'intérêt de la Banque. Toutefois, ces produits ne satisfont pas à certains critères spécifiques de la norme IAS 39 qui permettent l'application de la comptabilité de couverture.

La gestion des risques

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses domaines d'activité.

- Les principes directeurs concernant le **risque opérationnel** sont calqués sur les recommandations de « Bâle II » en la matière. Ils définissent en outre les responsabilités relatives à la mesure et à la gestion du risque opérationnel au sein des divers départements de la Banque ainsi que les processus de gestion applicables.
- Les lignes directrices de la BEI en matière de **risque de crédit** définissent des normes de qualité de crédit qui s'appliquent tant aux emprunteurs qu'aux garants dans le cadre

des opérations de prêt, mais aussi aux transactions de trésorerie et sur produits dérivés. La Banque est également en train de se doter, à l'échelle du groupe, d'une fonction de gestion des risques de crédit prenant en compte les risques associés à l'activité de garanties PME de sa filiale, le Fonds européen d'investissement.

- Les **risques de marché** sont pris en considération dans le contexte des systèmes de gestion des risques de marché et de gestion actif-passif (GAP). Les directives applicables à la GAP et à la gestion des risques de marché définissent un processus structuré qui permet d'identifier les risques, de les mesurer, de les gérer et d'en rendre compte.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur la gestion des risques à la page 72 du Rapport financier du Groupe BEI pour 2002 ainsi que dans le CD-ROM joint à la présente brochure.



Le nouveau bâtiment à Hamm



La BEI prépare son extension

Le soutien financier que la BEI apporte à la réalisation des objectifs de l'Union européenne s'est traduit par un accroissement considérable de ses activités ces dernières années. Afin de faire face à ses besoins immédiats en matière de locaux de bureaux, la BEI a récemment acheté un nouveau bâtiment situé à Hamm, à proximité du centre-ville de Luxembourg et à une dizaine de minutes de son siège au Kirchberg. Les nouveaux locaux permettent d'accueillir 160 personnes environ.

Certains services de la Banque ont été déplacés dans ces nouveaux locaux, desservis par un service de navette régulière. Les services de courrier, le standard téléphonique et les adresses de messagerie sont inchangés.

Enfin, les locaux de Hamm sont configurés pour permettre un service d'urgence en cas de crise et pour assurer la continuité du service.

Concours international pour un nouvel immeuble

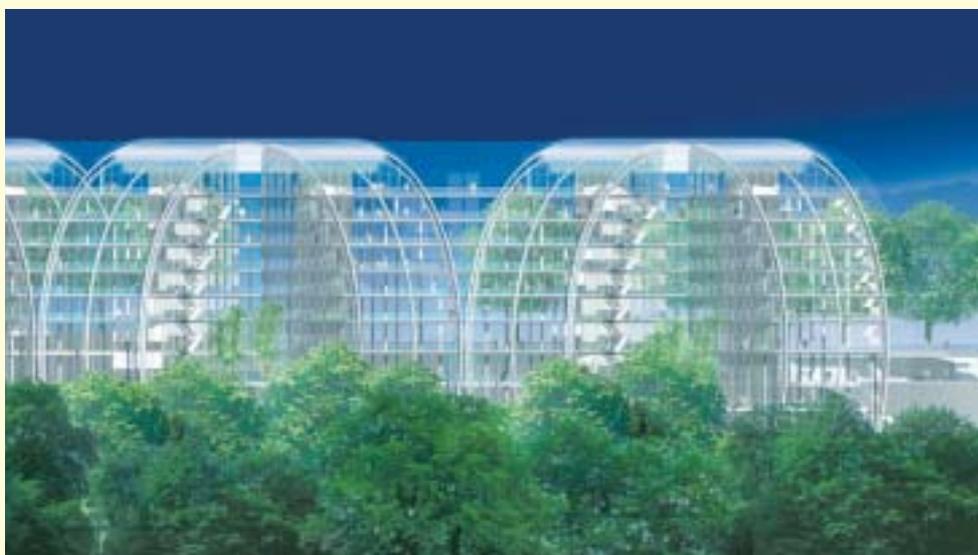
Par ailleurs, la BEI planifie la construction d'une seconde extension située dans l'enceinte de son siège actuel.

A l'issue d'une procédure de concours international d'architectes - concepteurs lancée le 12 juillet 2001, un jury présidé par Ricardo Bofill a retenu parmi 56 candidatures le projet présenté par le groupement « Ingenhoven Overdiek Architekten - Werner Sobek Ingenieure ».

Le nouveau bâtiment, réalisé en une seule tranche livrable à compter de mi-2006 aura une capacité d'environ 800 places de travail et sera construit avec des matériaux de qualité suivant les nouvelles normes HQE (Haute Qualité Environnementale). Il sera fonctionnel et accueillant et une attention particulière sera portée aux aspects environnementaux. La construction respectera les standards les plus élevés dans les différents

domaines, qu'il s'agisse de l'intégration dans le site, du choix des matériaux, des économies d'énergie ou, durant la construction, de la limitation des nuisances pour le public et pour les occupants des bâtiments adjacents.

La BEI n'aura pas immédiatement besoin de l'ensemble du bâtiment. Elle est déjà en contact avec certaines institutions pour la location des espaces dont elle n'aura pas l'usage à court et moyen terme.



Maquette de la nouvelle extension



Projets finançables par le Groupe BEI

Dans l'Union européenne et dans les pays candidats à l'adhésion, les projets pouvant prétendre à un financement doivent contribuer à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- renforcement de la cohésion économique et sociale, création d'activité économique concourant au développement économique des zones les moins favorisées ;
- promotion des investissements concourant au développement d'une société basée sur la connaissance et l'innovation ;
- amélioration des infrastructures et services dans les domaines de l'éducation et de la santé, composantes essentielles du capital humain ;
- développement des infrastructures d'intérêt communautaire dans le domaine des transports, des télécommunications et du transfert d'énergie ;
- préservation de l'environnement et amélioration de la qualité de la vie, y compris par le recours aux énergies renouvelables ou alternatives ;

- sécurité de l'approvisionnement énergétique par l'utilisation rationnelle, la valorisation des ressources internes ou la diversification des importations ;
- amélioration de l'environnement financier des PME pour concourir à leur développement par le biais :
 - de prêts globaux, à long et moyen terme, de la BEI ;
 - des activités de capital-risque du FEI ;
 - de garanties du FEI en faveur des PME.

Dans les pays partenaires, la BEI participe à la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'aide et de coopération au développement grâce à des prêts à long terme sur ses ressources propres ou à des financements subordonnés et à des capitaux à risques sur ressources budgétaires des États membres ou de l'Union. Elle intervient :

- dans les pays méditerranéens, pour concourir à la réalisation des objectifs du partenariat euro-méditerranéen

dans la perspective de la création d'une union douanière à l'horizon 2010 ;

- dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Afrique du Sud et dans les PTOM pour le développement des infrastructures de base et du secteur privé local ;
- en Amérique latine et en Asie où elle soutient certains types de projets d'intérêt mutuel à l'Union et aux pays concernés ;
- dans les pays des Balkans, où elle contribue aux objectifs du Pacte de stabilité en concentrant ses interventions non seulement sur la reconstruction des infrastructures de base et le financement de projets ayant une portée régionale, mais également sur le développement du secteur privé.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs pour les prises de vue illustrant ce rapport :

Ciudad de las Artes y las Ciencias de Valencia (couverture), Metro do Porto, SA (couverture), Getty Images (couverture, p. 8, 9, 12, 13, 16, 17, 21, 25, 52), Scottish and Southern Energy plc (couverture), Imedia (p. 3, 4, 5, 9, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 55), Konrad Scheel (p. 5, 46, 47, 48, 49, 53), Sade (p. 6), CE (p. 7, 9, 20, 21, 22, 25, 41, 42, 43), Deutsche Bahn AG (p. 8), Sue Cunningham (p. 9, 20, 22, 38), Digital Vision (p. 10, 12, 14, 15, 28, 29, 31), Tramvía Metropolitana, SA (p. 12), Barcs Endre (p. 13, 23), Storebaelt (p. 13), Cern (p. 14, 28, 29), Vamed Standortentwicklung und Engineering GmbH & Co KG (p. 15), Universitat d'Alicante (p. 16), Masterfile (p. 17, 19, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39), Photodisc (p. 18), ASM Brescia (p. 18), Alexander Wulz (p. 23), Electricity Authority of Cyprus (p. 24), Generalitat de Catalunya (p. 25), Bowin Power Company Ltd (p. 27), Songas Ltd Tanzania (p. 27), Corinth Pipeworks S.A. (p. 28), Flughafen Dresden GmbH (p. 30), La Vie du Rail (p. 31), Warno-querung GmbH & Co. KG (p. 31), NYSE (p. 35), PE (p. 41), Blitz (p. 50), Ingenhoven Overdiek Architekten – Werner Sobek Ingenieure (p. 54).

Adresses du Groupe BEI

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tél. (+352) 43 79-1
Fax (+352) 43 77 04

Internet : www.bei.org
E-mail : info@bei.org



Département des Affaires inter-institutionnelles Bureau de Bruxelles :

Rue de la Loi 227
B-1040 Bruxelles
Tél. (+32-2) 235 00 70
Fax (+32-2) 230 58 27

Département des opérations des prêts Italie, Grèce, Chypre, Malte :

Via Sardegna 38
I-00187 Roma
Tél. (+39) 06 47 19-1
Fax (+39) 06 42 87 34 38

Bureau d'Athènes :

364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR-152 33 Halandri/Athens
Tél. (+30) 21 06 82 45 17
Fax (+30) 21 06 82 45 20

Bureau de Berlin :

Lennéstraße 11
D-10785 Berlin
Tél. (+49-30) 59 00 47 90
Fax (+49-30) 59 00 47 99

Bureau de Lisbonne :

Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250-146 Lisboa
Tél. (+351) 213 42 89 89
Fax (+351) 213 47 04 87

Bureau de Londres :

2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni
Tél. (+44) 20 73 75 96 60
Fax (+44) 20 73 75 96 99

Bureau de Madrid :

Calle José Ortega y Gasset, 29
E-28006 Madrid
Tél. (+34) 914 31 13 40
Fax (+34) 914 31 13 83

Bureau du Caire :

6 Boulos Hannah Street
Dokki, Giza (Cairo)
Égypte
Tél. (+20-2) 762 00 77

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg
Tél. (+352) 42 66 88-1
Fax (+352) 42 66 88-200

Internet : www.eif.org
E-mail : info@eif.org



**Fonds
européen
d'investissement**



ISSN 1725-356X

